

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juillet 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 24 juillet 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions
751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée et conformément à l'alinéa m) du paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur l'Érythrée établi par le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée.

Le rapport ci-joint a été présenté au Comité le 19 juin 2013 et par la suite examiné par le Comité en consultations informelles le 12 juillet 2013. Le Comité entend poursuivre l'examen des conclusions et recommandations qui y figurent au vu des questions soulevées lors des précédents débats.

Le Comité vous serait obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de la pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Comité
du Conseil de sécurité faisant suite
aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)
sur la Somalie et l'Érythrée
(Signé) **Kim Sook**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2013).



**Lettre datée du 19 juin 2013, adressée au Président du Comité
du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992)
et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée par les membres
du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur l'Érythrée que le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée a établi comme suite aux dispositions de l'alinéa m) du paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité.

Le Coordonnateur du Groupe de contrôle
pour la Somalie et l'Érythrée
(Signé) Jarat **Chopra**

L'expert des questions financières
(Signé) Jeanine Lee **Brudenell**

L'expert des armes
(Signé) Emmanuel **Deisser**

L'expert des transports
(Signé) Aurélien **Llorca**

L'expert des questions financières
(Signé) Dinesh **Mahtani**

L'expert des questions maritimes
(Signé) Jörg **Roofthoof**

L'expert des groupes armés
(Signé) Babatunde **Taiwo**

L'expert des questions humanitaires
(Signé) Kristèle **Younès**

Rapport du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée présenté conformément à la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité : Érythrée

Table des matières

	<i>Page</i>
Abréviations.	5
Résumé.	6
I. Introduction	8
A. Mandat	8
B. Méthode de travail	9
II. Contexte national et régional	9
A. Dynamique politique interne en Érythrée	9
B. Relations avec le Gouvernement fédéral somalien.	13
III. Soutien à des réseaux de saboteurs en Somalie.	15
A. Tensions entre les clans en Somalie.	15
B. Appui apporté par l'Érythrée aux auteurs de troubles du sud de la Somalie	16
IV. Activités des services de renseignements érythréens dans la région.	21
A. Activités des services de renseignements érythréens au Soudan.	21
B. Activités de renseignement érythréennes dans le Soudan du Sud et en Ouganda	24
C. Activités de renseignement érythréennes au Yémen	25
V. Violations de l'embargo général et complet sur les armes.	26
A. Le Département des garages du gouvernement.	28
B. Importation de véhicules militaires réformés	31
C. Importation d'aéronefs civils et activités militaires.	34
VI. Récolte de fonds en dehors de l'Érythrée	36
A. « Taxe de la diaspora » et levée de fonds auprès de la diaspora	36
B. Recettes tirées de la traite d'êtres humains.	37
VII. Recettes du secteur minier et mesures de vigilance	39
A. Activités minières en Érythrée.	40
B. Sommes versées au Gouvernement érythréen.	41
C. Procédures de vigilance	42
D. Autres questions	43

VIII.	Entraves à l'application de la résolution 1862 (2009)	43
IX.	Entraves aux investigations et aux travaux du Groupe de travail	45
X.	Recommandations	45
Annexes*		
1.	Aerial view of Ageeg (also known as Agig) and its surroundings.	46
2.	Aerial view of Asha Golgol	47
3.	Photographs and bill of lading for import of radial drilling equipment and vertical milling equipment	48
4.	Photographs of initial group of decommissioned vehicles at Jebel Ali port, Dubai, United Arab Emirates	50
5.	Photographs of shipping labels on two Iveco trucks: MV <i>Morning Linda</i>	53
6.	Photographs of additional decommissioned vehicles at Jebel Ali port, Dubai, United Arab Emirates	55
7.	Photographs of shipping labels showing vehicles transported on the STX <i>Changxing Rose</i> . .	57
8.	Cargo list of 18 August 2012 issued by Brukt & Nytt Maskineri Eksport	58
9.	Central Point General Trading LLC bill of lading	61
10.	Golden Mark General Trading LLC bill of lading	63
11.	Documented discussion over proposed importation of 85 trucks from Jebel Ali port, Dubai (United Arab Emirates) to Massawa, Eritrea.	65
12.	Photographs of vehicles on MV <i>Shaker 1</i> at Jebel Ali port, Dubai, United Arab Emirates	68
13.	Position of MV <i>Shaker 1</i> on 29 November 2012	70
14.	Aerial view of the military apron of Asmara airport	71
15.	Photograph of Grumman Gulfstream II registered E3-AAT	72
16.	Samples of two per cent tax receipts	73
17.	Photograph of Angosom Ta'ame	81

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original.

Abréviations

ASLS-Asmara	Faction d'Asmara de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie
FPDJ	Front populaire pour la démocratie et la justice
FPLE	Front populaire de libération de l'Érythrée
FNLO	Front national de libération de l'Ogaden
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JVA	Alliance de la vallée du Djouba

Résumé

Le transfert de pouvoirs du Gouvernement de transition au Gouvernement fédéral somalien et l'émergence de nouvelles autorités politiques à Mogadiscio en septembre 2012 ont donné au Gouvernement érythréen l'occasion de reconsidérer ses intérêts en Somalie. Asmara a cherché à s'assurer le soutien du Gouvernement du Président Hassan Sheikh Mohamud en nouant des liens politiques étroits avec des membres de l'équipe présidentielle, tout en continuant d'utiliser d'autres agents d'influence dans les cercles politiques de haut niveau. Le resserrement des relations entre Asmara et Mogadiscio semble faire partie d'une stratégie du Gouvernement érythréen qui continue d'avoir un effet déstabilisateur sur la région. Asmara entretient notamment des liens étroits avec un réseau de chefs de guerre et autres agitateurs basés en Somalie, dont au moins deux dirigeants des Chabab.

Ce réseau a été utilisé par certains membres du Gouvernement fédéral somalien dans le but d'étendre l'autorité militaire et politique de Mogadiscio à la région méridionale du Djoubaland, et en particulier à la ville portuaire de Kismayo, qui reste sous le contrôle de la milice Ras Kamboni, soutenue par le Kenya. Mais si l'appui apporté par l'Érythrée aux membres du réseau semble bénéficier au Gouvernement somalien, il a aussi pour effet de rapprocher les intérêts de différents clans et chefs de guerre et de renforcer les alliances entre ceux-ci, ce qui sape les efforts déployés par Mogadiscio pour asseoir son autorité légitime et exacerbe les tensions avec les pays voisins, notamment le Kenya et l'Éthiopie. Le soutien apporté par Asmara à ce réseau constitue une violation des dispositions de la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité dans la mesure où certains de ses membres ont commis des actes qui menacent la paix et la sécurité dans la région.

Par ailleurs, l'immixtion d'Asmara dans les affaires somaliennes a coïncidé avec l'apparition de dissensions au sein de l'appareil de sécurité érythréen, illustrées par la mutinerie lancée par des soldats le 21 janvier 2013 et la défection de hauts responsables civils et militaires du Gouvernement érythréen. La rupture semble être particulièrement marquée entre un groupe d'officiers militaires de haut rang et les chefs et des structures financière et paramilitaire et des services de renseignements clandestins contrôlés par le Président Isaias Afwerki. Le Groupe de contrôle a constaté que des éléments des services de renseignements érythréens étaient présents dans la Corne de l'Afrique et au Yémen, d'où ils exécutaient des opérations visant la Somalie, ce qui donnait au Président Afwerki un pouvoir d'action externe considérable.

Dans un tel contexte, les violations de l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée ont des conséquences sur la paix et la sécurité non seulement de la région, mais aussi du pays. Le Groupe de contrôle a établi qu'Asmara continuait d'importer du matériel et de recevoir une assistance technique externe aux fins de l'exploitation de la principale base de soutien logistique de l'armée érythréenne. Durant son mandat, de nombreux véhicules militaires déclassés ont été livrés à cette base. Le Gouvernement érythréen a également importé des aéronefs civils qu'il a reconvertis à un usage militaire.

L'Érythrée continue en toute illégalité de prélever des impôts auprès des membres de sa diaspora, notamment en les assujettissant à une taxe de 2 % ainsi qu'une autre taxe destinée à financer le budget de la défense nationale. Par ailleurs, des agents du Gouvernement ont amassé des sommes considérables en se livrant à l'enlèvement et à la traite de personnes cherchant à fuir le pays.

De surcroît, le Gouvernement a récolté des centaines de millions de dollars de recettes grâce à l'exploitation des réserves minérales du pays. Le Groupe de contrôle a rappelé, en les détaillant, les différentes mesures qu'il était possible de prendre pour exercer une vigilance accrue sur le secteur minier de l'Érythrée et éviter que les recettes qu'il génère ne servent à financer des activités contraires aux dispositions des résolutions 1844 (2008), 1862 (2009) et 1907 (2009) du Conseil de sécurité.

I. Introduction

A. Mandat

1. Le mandat du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée est défini au paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité, adoptée le 25 juillet 2012, et a été élargi dans la résolution 2093 (2013) du Conseil.

2. Le 15 février 2013, conformément à l'alinéa l) du paragraphe 13 de la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité et par l'intermédiaire du Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, le Groupe de contrôle a présenté au Conseil un exposé de mi-mandat. Le Groupe a en outre présenté des rapports d'étape mensuels au Comité pendant toute la durée de son mandat.

3. Aux fins de leurs enquêtes, les membres du Groupe de contrôle se sont rendus en Afrique du Sud, en Belgique, dans les Émirats arabes unis, aux États-Unis d'Amérique, en Éthiopie, en France, en Grèce, en Italie, en Norvège, en Ouganda, aux Pays-Bas, en République-Unie de Tanzanie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, aux Seychelles, en Somalie, au Soudan du Sud, en Suède, en Suisse, au Yémen et en Zambie. En Somalie, ils ont pu se rendre plusieurs fois à Mogadiscio et à Kismayo, ainsi qu'à Garowe et à Bosasso, dans le Puntland, mais une grande partie du sud du pays leur est restée inaccessible.

4. Dans le cadre de son mandat, le Groupe de contrôle a prié à maintes reprises les autorités érythréennes de l'autoriser à se rendre dans le pays. Dans le premier courrier officiel qu'il a envoyé durant la période considérée, daté du 25 septembre 2012, il a demandé au Gouvernement de l'autoriser à se rendre à Asmara, demande qu'il a réitérée le 2 octobre par l'intermédiaire de son coordonnateur à l'occasion d'une réunion organisée à New York avec le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Araya Desta, puis de nouveau les 11 décembre 2012 et 17 janvier et 28 mars 2013 dans d'autres courriers officiels. Il a accédé à la demande du Gouvernement, qui souhaitait organiser une rencontre en dehors du pays, à la condition de pouvoir ensuite se rendre à Asmara. Une première rencontre a ainsi eu lieu à Bruxelles le 31 janvier 2013 avec le Conseiller politique du Président, M. Yemane Ghebreab, et sa délégation. À cette occasion, le Groupe de contrôle a de nouveau demandé à pouvoir effectuer une visite dans la capitale érythréenne. Le Groupe a ensuite accepté de participer à une deuxième réunion hors de l'Érythrée, toujours à la condition de pouvoir ultérieurement se rendre dans le pays, mais les autorités érythréennes n'ont pas donné suite. À ce jour, le Groupe de contrôle n'a pas été en mesure d'enquêter à Asmara ni de s'entretenir avec les autorités compétentes de l'objet de ses investigations. Ses tentatives pour se rendre à Asmara ont été appuyées par le Comité et son président. De fait, le 16 mai 2013, ce dernier a rencontré M. Ghebreab dans le but d'obtenir l'autorisation pour le coordonnateur de se rendre dans la capitale érythréenne afin d'y présenter les conclusions et éléments contenus dans le présent rapport. Au moment de l'élaboration du rapport, cette visite n'avait toujours pas eu lieu.

5. Le Groupe de travail, basé à Nairobi, était composé des experts suivants : Jarat Chopra (coordonnateur), Jeanine Lee Brudenell (finances), Emmanuel Deisser (armes), Aurélien Llorca (transports), Dinesh Mahtani (finances), Jörg Roofthoof (questions maritimes), Babatunde Taiwo (groupes armés) et Kristèle Younès (questions humanitaires).

B. Méthode de travail

6. Au cours de la période considérée, le Groupe de contrôle a continué d'appliquer les normes en matière de preuve, les processus de vérification et la méthode de travail décrits dans ses précédents rapports (dont les plus récents ont été publiés le 13 juillet 2012 sous les cotes S/2012/544 et S/2012/545). Sa méthode de travail consiste à :

- a) Recueillir des informations sur les événements survenus et les questions qui se posent auprès de sources multiples, chaque fois que c'est possible;
- b) Recueillir des informations auprès de sources ayant une connaissance directe des événements, chaque fois que c'est possible;
- c) Rechercher les éléments qui reviennent régulièrement dans les informations recueillies et recouper les anciens renseignements et les nouveaux;
- d) Prendre systématiquement en compte l'opinion et les conseils techniques de l'expert du Groupe de contrôle compétent, ainsi que l'avis collectif du Groupe, pour déterminer la crédibilité de l'information et la fiabilité des sources;
- e) Recueillir des éléments de preuve matériels, photographiques, audiovisuels ou documentaires à l'appui des renseignements obtenus.

7. Le Groupe de contrôle a délibérément et systématiquement cherché à contacter les personnes impliquées dans des violations par l'intermédiaire de tiers ayant une connaissance de première ou de deuxième main des violations en question.

8. Conformément aux orientations données par le Comité, le Groupe de contrôle s'est efforcé de faire figurer dans son rapport final tous les témoignages et éléments de preuve rassemblés. Les résolutions de l'Assemblée générale sur le contrôle et la limitation de la longueur des documents (notamment les résolutions 52/214, 53/208 et 59/265) l'ont cependant obligé à utiliser des annexes, en conséquence de quoi une grande partie des informations qu'il a recueillies n'a pas été traduite.

II. Contexte national et régional

A. Dynamique politique interne en Érythrée

9. Le Groupe de contrôle a vu apparaître des fissures dans l'appareil politique et militaire en Érythrée alors que le mécontentement va croissant dans les cercles officiels au sujet de l'isolement du pays sur la scène internationale, de la détention arbitraire de milliers de prisonniers¹ et de la gestion opaque des recettes d'un montant de centaines de milliers de dollars, tirées de la production minière.

10. Pendant son mandat actuel, le Groupe de contrôle a constaté que nombre de hauts responsables de l'armée et de l'administration faisaient défection, tandis que les jeunes Érythréens continuaient d'émigrer en masse et que les nouvelles recrues quittaient rapidement l'armée, un grand nombre étant tenu d'y servir indéfiniment. Le Groupe de contrôle a obtenu de neuf sources érythréennes des précisions de première main au sujet de frictions de plus en plus fréquentes entre le Président

¹ Voir, par exemple, le rapport d'Amnesty International intitulé « 20 years of independence, but still no freedom », 9 mai 2013.

Isaias Afwerki et un réseau informel de soldats et d'agents de renseignements qui lui sont fidèles, d'une part, et nombre de responsables civils et militaires, d'autre part, notamment des commandants militaires régionaux ou des ministres en exercice. Ce réseau fidèle au Président semble avoir été constitué à partir de structures clandestines, censées mener des opérations secrètes de renseignement dans la région, passer illégalement des marchés, percevoir illicitement des recettes fiscales hors de l'Érythrée et maintenir une force armée privée, fidèle au cercle intime du Président.

11. Dans ce contexte, la surveillance de l'embargo sur les armes, imposé à l'Érythrée, a non seulement des ramifications pour la stabilité régionale mais aussi de graves conséquences pour le conflit interne qui semble couvrir entre les factions militarisées du régime. L'échec de l'insurrection militaire du 21 janvier 2013 est l'indice le plus probant à ce jour des fissures permanentes qui se dessinent au sein du régime.

Défections et rupture de la cohésion interne

12. Le Groupe de contrôle a obtenu des renseignements au sujet de nombre de personnalités qui ont fait défection et fui l'Érythrée au cours de son mandat, y compris trois pilotes de haut rang de l'armée de l'air², un géologue chevronné de la Société minière nationale érythréenne et le Ministre de l'information, Ali Abdu, qui était considéré comme faisant partie des hauts fonctionnaires les plus fidèles au Président Afwerki. De nombreux dirigeants de rang intermédiaire ou inférieur ont également continué de faire défection au cours du mandat du Groupe, qui a été en mesure d'établir que les défections parmi le personnel de sécurité érythréen s'expliquaient principalement par la volonté de fuir les mauvais traitements et les arrestations arbitraires faites sans qu'aucune inculpation n'ait été prononcée³.

13. À cela vient s'ajouter le fait que des ministres se sont mis à contester publiquement des prises de décisions en matière militaire et économique. En 2012, Berhane Abrehe, qui était Ministre des finances érythréen depuis 11 ans, a été limogé de son poste après avoir ouvertement remis en cause la comptabilisation opaque des recettes minières recueillies par le Gouvernement⁴. En avril 2012⁵, pendant l'absence du Président Afwerki, parti se faire soigner à l'étranger, Sebbat Ephrem, Ministre de la défense, et d'autres hauts dirigeants, y compris le général Omer Hassan Tewil, commandant de la zone militaire méridionale, Teklai Habteselassie, commandant de l'armée de l'air érythréenne, et Semoun Debredingel, chef des services de renseignements, ont constitué un comité militaire de haut rang

² La pilote de l'armée de l'air érythréenne, Rahwa Gebre Kristos, a fui à Jizan (Arabie saoudite) alors qu'elle était en mission pour récupérer l'avion présidentiel saisi par les autorités saoudiennes le 2 octobre 2012, après la défection, dans cette même ville, des deux officiers de haut rang de l'armée érythréenne, qui le pilotaient. Kristos a demandé à son tour l'asile politique aussitôt après avoir atterri à Jizan. En mai 2013, les autorités saoudiennes ont indiqué au Groupe de contrôle qu'elles avaient autorisé le retour de l'avion en Érythrée, tout en confirmant que les trois pilotes restaient en Arabie saoudite.

³ Réunions et entretiens avec des soldats et des policiers érythréens qui ont fait défection de 2012 à 2013.

⁴ Informations communiquées par des hommes d'affaires érythréens qui sont en contact étroit avec le Gouvernement, 12 février 2013.

⁵ Le Président Afwerki a disparu d'Érythrée sans préavis du 22 au 28 avril 2012 pour se faire soigner à l'étranger. On a annoncé le 27 avril 2012 qu'il accorderait le lendemain un entretien à Eri-TV.

pour administrer la sécurité en l'absence du Président, un geste important, compte tenu du fait que la décision prise par le quatuor remettait en question la désignation, par Afwerki, du général Teklai Kifle « Manjus » comme son commandant en chef, pendant son absence. En mai 2012, le Ministre de la défense Ephrem et le général Tewil ont rendu visite à des soldats incarcérés à Asmara, contrevenant ouvertement aux ordres du Président Afwerki⁶.

14. La lutte pour le contrôle sur le comité directeur militaire se déroule alors que les tensions montent entre des personnes qui sont d'une fidélité à toute épreuve envers le Président Afwerki, tels que le général Manjus, et des commandants militaires régionaux, notamment l'ancien commandant militaire régional Filipos Woldeyohannes, dont on sait qu'il a entretenu des contacts avec des personnes qui ont participé à l'organisation des événements du 21 janvier 2013 (voir ci-après) et dont les relations avec le Président Afwerki se sont envenimées depuis 2012.

La milice du peuple

15. En 2012 et en 2013, le Président Afwerki a augmenté son soutien à ce qu'on qualifie familièrement de « milice du peuple », une unité surtout civile, constituée principalement de paysans⁷, contrôlée et administrée par le général Manjus⁸ que le Groupe de contrôle avait préalablement décrit (S/2011/433 et S/2012/545) comme étant le principal responsable des opérations de contrebande d'armes et de traite d'êtres humains à travers l'est du Soudan.

16. Dans le courant de l'année 2012, le Président Afwerki a ordonné aux administrateurs locaux des villages de puiser dans les armureries de l'État et de commencer à distribuer en masse des fusils d'assaut, principalement des AK-47, à la population civile. Le renforcement progressif de cette force a irrité nombre de commandants militaires de haut rang, surtout dans les zones d'opérations régionales, qui ont vu le contrôle de leurs stocks d'armes diminuer du fait de l'armement de la milice du peuple.

17. En février 2013, un comité de discipline militaire a été créé; il est présidé par le général Manjus, le général de brigade Eyob Fessahay « Halibay » faisant office de coordonnateur entre le cabinet du Président et la milice du peuple. Ce comité aurait ordonné une campagne d'arrestations arbitraires, spécialement parmi ceux suspectés d'avoir soutenu la tentative d'insurrection du 21 janvier 2013⁹.

Insurrection du 21 janvier 2013

18. Le 21 janvier 2013, vers 10 heures, un groupe de 172 soldats a investi le Ministère de l'information érythréen à Asmara, sous la direction du colonel Saleh Osman « Wode Ali », qui commande une des unités mécanisées d'appui des Forces de défense érythréennes¹⁰. Le Ministère héberge également Eri-TV, la chaîne nationale qui se trouve à « Enda Zena » ou « Forte Baldissera », une ancienne

⁶ Informations communiquées par une source militaire érythréenne, 7 avril 2013.

⁷ Communication téléphonique avec la petite-fille d'un Érythréen qui a dû s'occuper d'un Kalachnikov et participer à une formation, 1^{er} février 2013.

⁸ Information reçue d'une source militaire érythréenne, 13 février 2013.

⁹ Informations communiquées par des sources militaires érythréennes, les 17 et 19 février 2013.

¹⁰ Communication par Skype avec des sources confidentielles érythréennes, janvier, février et mars 2013.

possession militaire italienne située au sommet d'une colline, dans la partie occidentale d'Asmara appelée « Forto ».

19. Tandis que deux chars se positionnaient près de l'entrée du Ministère de l'information, les soldats rebelles ont investi le bâtiment et rassemblé les fonctionnaires dans une pièce. Ils ont interrompu la programmation habituelle d'Eri-TV et contraint M. Asmalesh Abreha, haut responsable au Ministère et directeur de la chaîne, à lire en direct un communiqué dans lequel ils réclamaient l'application de la Constitution de 1997 et la libération de tous les prisonniers politiques et des personnes incarcérées pour avoir cherché à quitter l'Érythrée. La deuxième ligne du communiqué venait d'être lue lorsque la retransmission en direct a été abruptement interrompue, tandis que des unités de l'armée régulière encerclaient le Ministère et que d'autres soldats se déployaient autour du palais présidentiel et de l'aéroport.

20. Une série de manœuvres militaires a ensuite pris place à Asmara, dont les rues ont été rapidement désertées, même si aucun affrontement ou coup de feu n'a été signalé par la suite. À 22 heures, les soldats rebelles avaient quitté le Ministère, après avoir relâché le personnel de la télévision, et abandonné « Forto » pour réintégrer leurs baraquements dans le sud de l'Érythrée, sans que les fidèles du régime n'interviennent. Les fonctionnaires sont rentrés chez eux, sans mal. Le lendemain matin, le 22 janvier 2013, tout était rentré dans l'ordre à Asmara où les habitants ont pu vaquer à leurs occupations et rouvrir les négociations. Plusieurs membres de la diaspora ont néanmoins manifesté devant les ambassades érythréennes dans le monde, dans les jours qui ont suivi¹¹.

21. Le Groupe de contrôle a appris que nombre d'officiers militaires de haut rang et de ministres avaient entretenu des contacts avec les coordonnateurs de l'insurrection mais s'étaient vite désolidarisés du mouvement après avoir compris que la mutinerie s'essouffait. Les sources du Groupe de contrôle confirment qu'avant d'être mis en échec, le plan avait bien été orchestré sous la supervision d'officiers de haut rang de l'armée, notamment le général Woldeyohannes. Les mêmes sources au sein du régime, ainsi que d'anciens officiers de l'armée érythréenne, confirment également que des officiers du renseignement militaire avaient noyauté l'insurrection et réussi ainsi à torpiller la tentative de coup d'État¹².

22. Le Groupe de contrôle croit savoir que l'un des principaux officiers du renseignement impliqués dans la mise en échec du coup d'État était le général de brigade Hadish Ephrem, proche confident de longue date du colonel Saleh Osman au cours de la guerre d'indépendance en Érythrée et donc bien placé pour infiltrer le cercle des comploteurs¹³. Ephrem est un membre clef du réseau informel de renseignement militaire du Président Afwerki et avait été préalablement arrêté et déporté du Kenya après avoir fui la Somalie en 2007, à la suite de la défaite de l'Union des tribunaux islamiques.

¹¹ Le 24 janvier 2013, une manifestation s'est tenue devant l'Ambassade de l'Érythrée à Londres et des manifestations ont eu lieu, les jours suivants, à Rome, Milan, Berlin, Washington et Tel-Aviv, villes qui comptent d'importantes diasporas érythréennes.

¹² Entretien avec des sources érythréennes qui sont en contact avec des officiers militaires à Asmara.

¹³ Entretien avec d'anciens officiers érythréens, qui ont accès à des sources gouvernementales ayant des informations fiables sur l'insurrection du 21 janvier 2013.

23. Au cours des semaines qui ont suivi l'insurrection, des dizaines de personnes ont été arrêtées, notamment le colonel Saleh Osman, avec un certain nombre de partisans et d'autres responsables de l'administration de sa région, dont Abdallah Jaber, qui gère l'organisation du Front populaire pour la démocratie et la justice, et Moustafa Nour Hussein, administrateur de la zone méridionale¹⁴. On a appris qu'Osman s'était suicidé par la suite.

24. Après avoir étouffé l'insurrection dans l'œuf, les responsables érythréens ont discrètement fait allusion, devant des diplomates auxquels ils avaient accordé des entretiens, à la foi musulmane de la majorité des rebelles¹⁵, ce qui dénote une politique délibérée de dépeindre l'insurrection comme une affaire d'inspiration religieuse, alors que les revendications des rebelles revêtaient un caractère politique.

25. Dans l'ensemble, alors que de profondes fissures se font jour dans la structure politique et militaire de l'Érythrée, il semble que le noyau dur du régime ait conçu des mécanismes pour maîtriser et affaiblir l'opposition de commandants militaires de haut rang, dont les relations avec le Président Afwerki se sont envenimées. Les officiers militaires les plus fidèles au Président semblent faire partie de l'appareil informel militaire et de sécurité, sont rompus aux opérations régionales clandestines et sont probablement bien financés, du fait de leur proximité avec le Cabinet du Président et de leurs liens avec les opérations financières illicites à l'étranger.

B. Relations avec le Gouvernement fédéral somalien

26. Le Groupe de contrôle a reçu de nombreux rapports sur le dégel des relations diplomatiques entre Asmara et Mogadiscio depuis que Hassan Cheik Mohamoud a été élu Président de la Somalie, en septembre 2012. Si l'Érythrée n'a pas encore officiellement reconnu le Gouvernement fédéral somalien, elle a cultivé des liens étroits avec de hauts responsables de l'administration, qui sont des agents d'influence et lui permettent d'avoir un point d'entrée stratégique dans la région, pour contribuer à aligner sa politique étrangère sur celle du Gouvernement fédéral somalien. Cette influence est importante au vu de la montée des tensions entre le Gouvernement fédéral somalien et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) au sujet du contrôle politique et militaire du port de Kismayo, et des liens entre l'Érythrée et un réseau de saboteurs connecté aux Chabab, qui participent activement au renforcement des capacités militaires dans la ville et alentour.

27. Des diplomates somaliens ont déclaré au Groupe de contrôle que les rapports entre l'Érythrée et le Gouvernement fédéral somalien ont été en partie facilités par le Gouvernement qatarien, qui a noué de solides liens avec l'Érythrée, ces dernières années¹⁶. L'appareil politique du Président Hassan Cheik a reçu des millions de dollars du Qatar pour financer sa campagne (voir annexe 5.1 du rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie). De son côté, Doha a facilité les négociations entre le Gouvernement fédéral somalien et Hassan Daher Aweis, ancien Président de la faction d'Asmara de l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie (ASLS-Asmara) et de Hezb el-Islam, qui continue de faire partie du dispositif militaire des

¹⁴ Communication par Skype avec une source érythréenne, 28 janvier 2013.

¹⁵ Entretien avec une source diplomatique, 23 janvier 2013.

¹⁶ Information communiquée par deux diplomates somaliens distincts, 23 octobre 2012 et 15 janvier 2013.

Chabab. Le Gouvernement qatarien a accueilli Hassan Cheik à Doha du 3 au 5 mars 2013, époque à laquelle des représentants du Gouvernement fédéral somalien ont rencontré des représentants des Chabab dans le cadre de pourparlers parrainés par cheikh Omar Iman Aboubakar, premier Président du Hezb el-Islam, aujourd'hui disparu. Parmi les personnes présentes se trouvaient des représentants du commandant des Chabab, Moukhtar Robow¹⁷. Le Groupe a appris par des sources fiables que Cheik Omar Iman Aboubakar continuait d'entretenir des liens étroits avec l'Érythrée et se rendait fréquemment au Yémen, pour y mener une partie de ses négociations politiques¹⁸.

28. Un des principaux contacts politiques entre le Gouvernement fédéral somalien et l'État érythréen est Ahmed Abdi Hashi « Hashara », ancien Ambassadeur de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies (2002 et 2004) et ancien président de l'ASLS-Asmara, qui a été dissoute. Hashara était le conseiller du Président érythréen Afwerki pour les affaires somaliennes, du temps où il résidait à Asmara une partie de l'année¹⁹; il a été hébergé et rémunéré par le Gouvernement jusqu'en 2012²⁰. Il a également été le conseiller du Président Hassan Cheik en matière de politique étrangère, après avoir été nommé conseiller à la présidence, en 2012. Au cours de la visite de Hassan Cheik à Bruxelles, les 30 et 31 janvier 2013, Hashara a été le principal médiateur d'une réunion qui s'est tenue entre le Président et une délégation érythréenne²¹.

29. Au cours de visites privées avec des diplomates en 2012, Hashara a proposé un nouvel accord de paix entre le Gouvernement fédéral somalien et d'anciens membres de l'ASLS-Asmara, dont il a proposé l'intégration dans les institutions étatiques²². Il a confirmé au cours de ces conversations que l'ancien représentant d'ASLS-Asmara et de Hezb el-Islam à Asmara, le général Jama Mohamed Ghalib, faisait partie de son alliance politique. Nombre de responsables somaliens qui sont en contact étroit avec la présidence somalienne ont confirmé que le général Ghalib agissait pour le compte de l'Érythrée et avait régulièrement des contacts avec Asmara²³.

¹⁷ Information sur les négociations avec Hassan Daher Aweis, communiquée par une source au Ministère somalien des affaires étrangères, 27 février 2013. Les informations sur les négociations avec les Chabab ont été communiquées par un ancien membre du Hezb el-Islam, 1^{er} avril 2013, une source de renseignements somalienne, 26 mars 2013, et un ancien chef de guerre somalien, 4 avril 2013. Des sources diplomatiques ont confirmé que ces réunions avaient bien eu lieu.

¹⁸ Diplomates somaliens, 23 octobre 2012, et ancien ministre somalien, 4 avril 2012. Des informations ont été également communiquées par un ancien membre de l'ADLS-Samara, qui continuerait d'avoir des contacts étroits avec Omar Iman.

¹⁹ Entretien avec l'associé de Hashara, 4 avril 2013, d'anciens membres de l'ASLS-Asmara et un responsable du Gouvernement fédéral somalien, 16 septembre 2012 et 24 octobre 2012.

²⁰ Une source rémunérée par le Gouvernement érythréen a informé le Groupe de contrôle le 11 septembre 2012 que Hashara s'était rendu à Asmara avant de s'installer à Mogadiscio en août 2012 et avait reçu une aide financière du Gouvernement érythréen en 2012. Un ancien ministre somalien bénéficiant d'un accès à la présidence somalienne a informé le Groupe de contrôle, le 4 avril 2013, que Hashara jouait également le rôle de conseiller auprès du Président érythréen Afwerki.

²¹ Entretien avec un ancien Ministre somalien qui a accès à la présidence somalienne, 4 avril 2013.

²² Entretien avec une source diplomatique, 17 septembre 2012.

²³ Entretien avec un responsable du Gouvernement fédéral somalien, qui a des contacts réguliers avec la présidence, 15 mars 2012. Entretien avec un responsable de la sécurité somalienne,

30. Des proches du général Ghalib ont indiqué au Groupe de contrôle qu'il avait participé à des réunions avec nombre d'agents somaliens qui étaient sous l'influence d'Asmara et formaient à présent un réseau de saboteurs lié aux Chabab²⁴, dont le Gouvernement fédéral somalien s'était indirectement servi pour renforcer progressivement son influence militaire à Kismayo, en vue de neutraliser le contrôle de fait qu'exerçait sur la ville la milice de Ras Kamboni, qui avait occupé Kismayo, sous la direction des Forces de défense kényanes, depuis qu'ils avaient « libéré » ensemble en septembre 2012 la ville qui était aux mains des Chabab.

31. Si le Groupe de contrôle estime que la milice de Ras Kamboni constitue un obstacle à la paix et à la sécurité, notamment du fait de sa participation à l'exportation du charbon produit par les Chabab, à partir du port de Kismayo (voir annexe 9 du rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie), le Groupe continue d'être vivement préoccupé par le caractère effréné des supplétifs de Mogadiscio, dont certains sont d'ambitieux chefs de guerre, ont des liens avec les Chabab et cherchent à défendre des intérêts personnels en vue d'exercer un contrôle politique et militaire sur Kismayo, ce qui finira par se faire aux dépens du Gouvernement fédéral somalien.

32. Le Groupe de contrôle a obtenu des indices probants selon lesquels l'Érythrée aidait directement ces hommes de main. Si Asmara donne, par l'intermédiaire de cette politique, l'impression d'appuyer le Gouvernement fédéral somalien, elle semble en réalité sur le point de reconstituer, avec les saboteurs, une alliance clanique en Somalie, hostile à l'Éthiopie et au Kenya, dans l'objectif de porter un coup aux relations entre le Gouvernement fédéral somalien et l'IGAD et de torpiller l'action du Gouvernement fédéral somalien visant à étendre et à exercer son autorité légitime.

33. Dans le passé, plusieurs pays voisins de la Somalie avaient tenté d'y maintenir des bases de pouvoir qui leur étaient fidèles. Cet appui à diverses factions politiques en Somalie ne constitue pas à lui seul une violation des résolutions du Conseil de sécurité, mais le soutien accordé par les autorités éthiopiennes à ce réseau particulier d'hommes de main, qui participent à des actes mettant en danger la paix et la sécurité et maintiennent des liens étroits avec les Chabab, constitue une violation des résolutions du Conseil. Le Groupe de contrôle a obtenu des indices probants au sujet de liens directs entre Asmara et un chef des Chabab, qui est une importante personnalité au sein de ce réseau de saboteurs.

III. Soutien à des réseaux de saboteurs en Somalie

A. Tensions entre les clans en Somalie

34. Dans son rapport sur la Somalie, le Groupe de contrôle a obtenu les preuves d'un dégel des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et d'anciens membres du groupe rebelle de l'ASLS-Asmara, qui a ensuite fait partie intégrante du Hezb el-Islam, aujourd'hui dissous.

21 janvier 2013. Entretien avec l'ancien Ministère somalien de l'intérieur, qui a actuellement des contacts à la présidence, 4 avril 2013.

²⁴ Entretien avec un responsable du Gouvernement fédéral somalien, 15 mars 2013, et avec un ancien Ministre somalien, 4 avril 2013.

35. Ce rapprochement politique a coïncidé également avec l'influence croissante dont bénéficient à Mogadiscio nombre de seigneurs de la guerre désaffectés et de personnalités politiques du clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr, épine dorsale de l'ancienne Union des tribunaux islamiques, qui régnait sur la majeure partie de la Somalie méridionale, avant d'en être évincée par les forces éthiopiennes, en 2006.

36. Le Groupe de contrôle a également obtenu des preuves au sujet d'un dégel des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et ses alliés du clan Darod/Marehan. Depuis septembre 2012, le Gouvernement fédéral somalien rencontre une résistance considérable de la part des forces du clan Darod/Ogaden Ras Kamboni de cheikh Ahmed Madobe, qui a évincé les Chabab de Kismayo et y a imposé sa propre présence militaire, avec l'appui de l'armée kényane. En réaction, alors que les accrochages militaires se multiplient entre les miliciens de Ras Kamboni et Darod/Marehan à Kismayo, le Gouvernement fédéral somalien finance le déploiement des forces armées du clan Darod/Marehan à Kismayo, qui transitent par le territoire des Chabab.

37. Certains chefs de guerre et responsables politiques au sein du clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr s'efforcent de rétablir l'hégémonie militaire qui existait avant l'intervention éthiopienne de 2006, tandis que d'autres membres du clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr nouent des alliances avec les saboteurs du clan Darod/Marehan, qui renforcent progressivement l'opposition militaire en direction de Ras Kamboni et de Kismayo. Les seigneurs de la guerre qui participent à ce renforcement progressif comprennent d'ex-dirigeants de l'ancienne Alliance de la vallée du Djouba et de l'alliance armée dominée par les clans Darod/Marehan et Hawiye/Habar Gidir/Ayr, qui contrôlaient Kismayo de 1999 à 2006.

38. Le Groupe de contrôle a obtenu des preuves de l'appui accordé par l'Érythrée aux membres de ce réseau, en particulier à des agents et à des collaborateurs des Chabab. Dans ces conditions, le fait que l'Érythrée cultive ces personnes comme des agents d'influence, tout en prétendant qu'il s'agit là d'un acte de soutien au Gouvernement fédéral somalien, représente effectivement une menace pour la paix et la sécurité en Somalie et entrave la normalisation des relations entre le Gouvernement fédéral somalien et ses partenaires de l'IGAD.

B. Appui apporté par l'Érythrée aux auteurs de troubles du sud de la Somalie

39. Le Groupe de contrôle a obtenu des preuves concrètes que l'Érythrée continuait d'appuyer Mohamed Wali Sheikh Ahmed Nuur, chef de clan Darod/Marehan, allié des Chabab, qui a été cité nommément comme étant un agent de l'Érythrée dans deux de ses précédents rapports²⁵.

40. Ahmed Nuur continue de participer à la mobilisation de combattants des Chabab dans la région de Gedo, dans le sud de la Somalie. Il s'est employé à mobiliser des combattants des Chabab appartenant au clan Darod/Marehan pour

²⁵ Le Groupe de contrôle a indiqué qu'Ahmed Nuur servait de coordonnateur politique aux Chabab et que son frère était un dirigeant militaire de haut niveau au sein du groupe armé. En outre, les importantes contributions financières de l'Érythrée à Ahmed Nuur ont compris un transfert en espèces dûment étayé de 20 000 dollars effectué par l'ambassade d'Érythrée à Nairobi en 2008 (voir S/2010/91, par. 63, et S/2011/433, par. 320 et 321).

qu'ils fassent preuve de coopération et permettent à 200 combattants Darod/Marehan déployés le 6 mars 2013 par le Gouvernement fédéral de la Somalie dans le cadre du renforcement de ses forces militaires pour faire face à Ras Kamboni, entre El Waak et 50 kilomètres à l'ouest de Kismayo, de traverser le territoire des Chabab. Ce déploiement a également été coordonné par Barra Aden Shire Hiiraale, ancien chef de guerre Darod/Marehan et chef de milice de l'Alliance de la vallée du Djouba (JVA) maintenant allié au Gouvernement fédéral²⁶. Intermédiaire clef entre les forces Darod/Marehan alliées au Gouvernement et les combattants Darod/Marehan des Chabab, Abdurahman Filow²⁷ (Darod/Marehan), ancien subalterne de Hiiraale au sein de la JVA devenu officier supérieur des Chabab à Kismayo, avant son expulsion par les forces kényanes et les forces de Ras Kamboni en septembre 2012. Il a également publiquement fait part de son opposition à la création dans le sud d'un État autonome du Djoubaland dominé par Ras Kamboni.

41. Dans l'intervalle, Hiiraale lui-même a déployé plusieurs douzaines de combattants à Kismayo à la fin d'avril 2012 et établi une base opérationnelle dans la villa qu'il y possède et Filow a continué d'opérer en tant qu'officier des Chabab, jouant un rôle de premier plan dans des opérations de recrutement à Jamaame en mars 2013. Filow a également été responsable d'une attaque des Chabab contre Kismayo le 4 avril 2013, au cours de laquelle des militants ont lancé quatre projectiles explosifs dans la zone située entre l'ancien aéroport et l'université de la ville²⁸.

42. Le Groupe de contrôle a obtenu des informations selon lesquelles, au cours de 2012, des agents de l'ambassade d'Érythrée à Nairobi avaient demandé à Ahmed Nuur de se rendre à Khartoum afin de rencontrer Mohamed Mantai, Ambassadeur d'Érythrée au Soudan. Les messages courts envoyés par Ahmed Nuur et examinés par le Groupe de contrôle en décembre 2012 confirment qu'il est bien arrivé à Khartoum. Ahmed Nuur a admis en privé qu'il avait demandé une aide financière à l'Érythrée dans le but de relancer l'ancien réseau Hezb al-Islam et de l'intégrer dans les institutions du Gouvernement fédéral²⁹. Le Groupe a également obtenu des preuves concrètes de communications téléphoniques entre le téléphone d'Ahmed Nuur en Somalie et un téléphone fixe à Asmara à la fin de l'année 2012. Selon un responsable érythréen, le numéro correspondait à un téléphone fixe au siège du FPDJ à Asmara³⁰.

²⁶ Entretien tenu le 11 avril 2013 avec un représentant du Gouvernement fédéral ayant connaissance des débats concernant le déploiement et corroboré par deux sources diplomatiques chargées de la sécurité ainsi que par une source Marehan ayant accès à l'entourage de Hiiraale. Informations corroborées par des sources Marehan ayant accès aux milieux gouvernementaux. Un autre représentant du Gouvernement somalien a informé le Groupe de contrôle qu'Ahmed Nuur avait eu des discussions avec Hiiraale avant le déploiement du 6 mars 2013 et promis l'appui politique de ses alliés Marehan dans la région de Gedo.

²⁷ D'après des sources confidentielles, à la fin de 2012 et en 2013, Filow a négocié avec le Gouvernement fédéral pour convertir des combattants des Chabab appartenant au clan Darod (Marehan) en forces alliées au Gouvernement au sein de l'Ahlu Sunna wal Jama'a (ASWJ).

²⁸ Les informations concernant la participation continue de Filow sont étayées par plusieurs rapports confidentiels établis par les services de renseignements datant du début de 2013. Les détails de l'attaque du 4 avril 2013 contre Kismayo ont été fournis par un officier du renseignement militaire.

²⁹ Informations fournies par une source opérant actuellement en tant qu'agent du Gouvernement érythréen le 22 décembre 2012.

³⁰ Informations fournies confidentiellement.

43. Il est de notoriété publique que Mohamed Mantai, Ambassadeur d'Érythrée au Soudan, a été déporté du Kenya après s'être rendu en Somalie en septembre 2009 pour rencontrer des membres des Chabab et d'autres groupes armés (voir S/2011/433, annexe 8.5). Mantai est un ancien membre de la brigade 72, le service du renseignement militaire des Forces de défense érythréennes, et est actuellement en poste à Khartoum en qualité tant d'ambassadeur au Soudan que d'ambassadeur par intérim en République islamique d'Iran. Outre son entretien avec Ahmed Nuur, il a également été en contact régulier avec un certain nombre d'autres Somaliens à Khartoum en 2012 et au début de 2013³¹.

44. D'après des sources en contact direct avec Ahmed Nuur, ce dernier a admis avoir des liens étroits avec le chef de guerre Hawiye/Habar Gidir/Ayr, Abdi Nur Siad, connu également sous le nom d'Abdi Wal.

45. Abdi Wal a été l'un des fondateurs de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme, groupe de chefs de guerre qui n'était précédemment pas parvenu à déloger l'Union des tribunaux islamiques. Abdi Wal est toutefois maintenant un proche allié de l'ancien dirigeant de l'ASLS-Asmara, Zakaria Mohamed Haji Abdi, dont il assure la sécurité à Mogadiscio³². Quelque 100 combattants lui sont loyaux à Mogadiscio et il est également impliqué, d'après certains militants de la société civile et plusieurs de ses associés interrogés par le Groupe de contrôle, dans des meurtres à forfait³³. Un nombre inconnu de combattants Ayr se trouvant dans les rangs de l'ASWJ, milice alliée au Gouvernement fédéral, lui sont également loyaux³⁴.

46. Le Groupe de contrôle a également reçu des témoignages crédibles selon lesquels Abdi Wal est relié aux réseaux de piraterie et au mouvement des Chabab et corroboré ces témoignages par une analyse de ses relevés d'appels téléphoniques³⁵. En outre, Abdi Wal a joué un rôle dans une attaque contre l'aéroport international de Mogadiscio le 1^{er} novembre 2012, au cours de laquelle une grenade à tube a été

³¹ Entretiens avec deux anciens représentants du Gouvernement érythréen qui ont travaillé à l'ambassade d'Érythrée à Khartoum les 1^{er} et 11 février 2013; et avec une source travaillant pour le Gouvernement érythréen le 3 octobre 2013. Les informations sur ses entretiens avec d'autres Somaliens que Mohamed Mantai ont été fournies le 18 février 2013 par une source militaire érythréenne de haut niveau ayant actuellement des liens avec l'ambassade d'Érythrée à Khartoum.

³² Trois sources séparées du Groupe de contrôle ont été les témoins d'entretiens entre Haji Abdi et Abdi Wal. Les sources qui ont participé à ces entretiens ont confirmé qu'Abdi Wal assurait la sécurité d'Haji Abdi.

³³ Informations provenant d'un rapport militaire interne confidentiel et obtenues de deux représentants du Gouvernement somalien connaissant personnellement Abdi Wal, les 20 septembre et 19 novembre 2012, ainsi que d'une source au sein de l'ASWJ, le 22 septembre 2012.

³⁴ Informations fournies par un représentant du Gouvernement somalien en contact direct avec Abdi Wal le 24 novembre 2012 et corroborées par une source au sein de l'ASWJ.

³⁵ Informations reçues par un représentant du Gouvernement somalien en contact direct avec Abdi Wal le 23 octobre 2012. Les relevés d'appels téléphoniques de ce dernier font apparaître des liens avec Abdirahman Abdulahi Haji, connu également sous le nom de Suhufi, chef de pirates et financier d'Hobyo-Harardhere bien connu ayant participé à de nombreuses affaires de détournement et d'enlèvement, telles que celles concernant le bateau de pêche *Jahan* et les navires marchands *Asphalt Venture* et *Samho Jewelry* et Michael Scott Moore, des travailleurs humanitaires de Médecins sans frontières et des employés d'un groupe danois de déminage. D'après des sources navales internationales, Suhufi a également été en contact avec des individus ayant des liens avec les Chabab.

lancée contre des conteneurs appartenant à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)³⁶.

47. D'après des sources en contact direct avec Abdi Wal, ce dernier a indiqué en privé qu'il travaillait en étroite collaboration avec Hiraale et Mahad Mohamed Ali, également connu sous le nom de « Karaté », officier du renseignement de haut niveau des Chabab et appartenant au clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr³⁷. En février 2013, au cours d'une réunion entre Haji Abdi, Abdi Wal et le général Ghalib à Mogadiscio, Abdi Wal a confirmé qu'il était désormais allié au Gouvernement érythréen et qu'avec Hiiraale, Ahmed Nuur des Chabab faisait partie de son alliance politique³⁸.

48. Lors de deux réunions privées, Abdi Wal a indiqué qu'il contribuait à la mise en œuvre d'un plan visant à redonner à d'anciens membres de l'Union des tribunaux islamiques leur pouvoir politique et à faire régner l'instabilité à Mogadiscio jusqu'à ce que davantage de membres du clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr obtiennent des postes au sein du Gouvernement fédéral de Somalie³⁹. Le Groupe de contrôle a obtenu des témoignages de première main selon lesquels aussi bien Abdi Wal que son « parrain » politique et ancien chef de guerre, Mohamud Afrah Qanyare⁴⁰ (Hawiye/Habar Gidir/Murosade), entretenaient des contacts réguliers avec des membres de la présidence somalienne et avaient exigé une part plus importante d'armes pour les combattants du clan Hawiye/Habar Gidir et fait savoir au Gouvernement qu'il ne devait pas accorder un traitement préférentiel aux unités armées Hawiye/Abgaal⁴¹.

49. Le rôle joué par l'Érythrée dans le soutien apporté au regroupement des factions Hawiye/Habar Gidir/Ayr et Darod/Marehan rencontre un écho favorable auprès d'une alliance plus vaste Hawiye/Habar Gidir/Ayr et Darod/Marehan qui était implicite dans l'ancienne JVA. À cet égard, le Groupe de contrôle a reçu des informations selon lesquelles Hiiraale avait coordonné l'infiltration de Darod/Marehan dans Kismayo avec Hassan Galad, ancien chef de guerre Hawiye/Habar Gidir/Ayr qui faisait partie de la JVA⁴².

³⁶ Abdi Wal est basé dans la région de l'aéroport. D'après une source au sein des services de renseignement militaire ayant procédé à l'interrogatoire de certains des responsables de l'attaque, Abdi Wal aurait joué un rôle. Le Groupe de contrôle a corroboré ce point avec une source Ayr à Mogadiscio qui avait accès à l'équipe assurant la sécurité d'Abdi Wal. Les rapports ont indiqué que l'incident avait commencé par un différend financier opposant Abdi Wal et le général Abdullahi Gaafow Mohamud, Directeur de l'immigration et de la naturalisation à l'aéroport international de Mogadiscio, dont la sécurité est assurée par Abdi Wal et son proche allié, Mohamud Afrah Qanyare.

³⁷ Entretien avec un contact personnel d'Abdi Wal le 23 octobre 2012. Le Groupe de contrôle a vérifié par le biais des relevés d'appels téléphoniques que la source avait bien été en contact direct avec Abdi Wal.

³⁸ Informations fournies par un témoin oculaire le 16 mars 2013.

³⁹ Entretiens avec un contact personnel d'Abdi Wal les 29 novembre 2012 et 15 janvier 2013.

⁴⁰ Qanyare est un ancien chef de guerre de l'Alliance pour la restauration de la paix et contre le terrorisme bien connu. Il a été rétabli dans ses fonctions de parlementaire en 2012 par le Président de la Cour suprême somalienne après que le comité de sélection technique chargé d'approuver les candidats l'eut initialement refusé.

⁴¹ Entretien avec un représentant du Gouvernement somalien ayant eu connaissance directe de la conversation le 15 janvier 2013.

⁴² Le 1^{er} mars 2013, un représentant du Gouvernement somalien a indiqué au Groupe de contrôle que Hiiraale et Galad étaient arrivés à Mogadiscio pour « s'efforcer de réactiver » la JVA grâce

50. Hassan Galad semble fusionner les forces qui lui sont loyales à celles qui sont loyales au général Mohamed Roble Jimale « Gobale », commandant de la 3^e brigade de l'Armée nationale somalienne, ainsi qu'à celles loyales à Yusuf Mohamed Siyaad « Indha'adde », ancien chef de la défense de la milice ASLS-Asmara soutenu par l'Érythrée⁴³. Aussi bien « Gobale » qu'« Indha'adde » appartiennent au clan Hawiye/Habar Gidir/Ayr et ils sont étroitement liés.

51. La troisième brigade de l'Armée nationale somalienne est principalement une unité à Hawiye/Habar Gidir/Ayr composée d'environ 840 hommes. Ses forces sont de 30 % à 50 % inférieures à celles des cinq autres brigades qui assurent la sécurité de la région de Banadir aux alentours de Mogadiscio⁴⁴. Indha'adde ne fait plus partie des structures militaires officielles de l'Armée nationale somalienne mais contrôle au moins 300 miliciens dont un grand nombre sont intégrés dans la troisième brigade occupant le territoire à l'extérieur de Mogadiscio et Merka et dans le corridor d'Afgoye⁴⁵.

52. Le Groupe de contrôle a examiné en détail un certain nombre de menaces à la paix et la sécurité provenant d'éléments de la troisième brigade et d'Indha'adde (voir l'annexe 3.3 du rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie). Des représentants du Gouvernement fédéral ont expliqué au Groupe qu'Indha'adde continuait de jouer son rôle de fauteur de troubles de manière à renforcer son importance sur la scène politique pour l'obtention de concessions du Gouvernement, l'objectif étant de maintenir son assise militaire afin de promouvoir le programme politique des anciens membres de l'ASLS-Asmara et d'Hizbul Islam.

53. Le Groupe de contrôle a obtenu des informations d'un témoin oculaire direct sur une réunion ayant eu lieu en janvier 2013 entre Indha'adde et Kamal Hassan Gutale [Hawiye/Habar Gidir/Suleiman], Chef de cabinet du Président Hassan Sheikh⁴⁶. La réunion a été organisée par Sheikh Abdulkadir Ali Omar (Hawiye/Habar Gidir/Suleiman), ancien Ministre de l'intérieur du Gouvernement fédéral de transition. D'après de nombreux diplomates et associés, Sheikh Abdulkadir Omar a été impliqué dans l'enlèvement de deux responsables de la sécurité français en 2009, détient un passeport érythréen et est un agent d'obédience Asmara⁴⁷. Au cours de la

au soutien du Gouvernement fédéral. Le 15 mars 2013, un autre représentant du Gouvernement somalien a indiqué au Groupe de contrôle que l'attaque contre Kismayo avait été coordonnée par le biais du Cabinet du Premier Ministre et que Hiiraale et Galad y avaient joué un rôle.

⁴³ Informations fournies par un représentant du Gouvernement somalien à Mogadiscio le 1^{er} mars 2013 et une ancienne source de l'ASLS-Asmara proche d'Indha'adde, à Mogadiscio, le 16 octobre 2012.

⁴⁴ Chiffres et renseignements sur la chaîne de commandement fournis par une source confidentielle détenant la liste des membres de la troisième brigade. Les cinq autres brigades sont composées d'un ensemble d'autres clans Hawiye, en particulier Abgaal, Hawadle et Murosade. Certains éléments Darod (Marehan) et autres clans minoritaires sont également membres de certaines des brigades.

⁴⁵ D'après les estimations de l'AMISOM et du Gouvernement fédéral de transition datées du 21 juillet 2011 et des entretiens avec des sources confidentielles ayant accès à la troisième brigade.

⁴⁶ Entretien avec un témoin oculaire à Mogadiscio le 15 janvier 2013.

⁴⁷ Informations fournies par un représentant du Gouvernement somalien ayant accès à la présidence le 15 janvier 2013.

réunion, Gutale et Indha'adde ont examiné les façons dont le Gouvernement fédéral somalien pourrait soutenir les combattants loyaux à Indha'adde⁴⁸.

54. Comme décrit en détail ci-dessus, le Groupe de contrôle a mis en évidence le soutien apporté par l'Érythrée à des membres du réseau de fauteurs de troubles, stratégie motivée par la politique du pays de placer ses propres agents en Somalie. Bien que le Gouvernement fédéral puisse avoir des préoccupations légitimes s'agissant du monopole du pouvoir à Kismayo et de sa capacité d'exercer sa propre influence dans le Djoubaland, au sud, les réseaux politiques et militaires qu'il a utilisés se sont toutefois fixés des objectifs précis et individuels qui constituent une menace à la paix et la sécurité. Le soutien apporté par l'Érythrée à ces réseaux de clans ne peut que renforcer les obstacles à la paix et à la sécurité et l'hostilité entre le Gouvernement fédéral et l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

IV. Activités des services de renseignements érythréens dans la région

55. Bien que le Gouvernement érythréen ait coordonné précédemment une grande partie du financement de groupes armés somaliens et autres activités illicites à partir de son ambassade à Nairobi, il a maintenant diversifié et transféré ses opérations au Soudan, au Soudan du Sud, en Ouganda et au Yémen, où il a mis sur pied des entreprises de façade. Ces divers réseaux constituent des structures d'appui importantes pour Asmara et lui permettent de mettre en œuvre ses politiques de déstabilisation régionale, notamment d'aide et d'appui aux représentants des Chabab, comme on le verra plus loin. Le Groupe de contrôle a également obtenu d'autres informations sur les liens de plus en plus étroits qui existent entre l'Érythrée et la République islamique d'Iran à l'appui de ses structures régionales de renseignement.

A. Activités des services de renseignements érythréens au Soudan

56. Comme indiqué dans un rapport précédent (S/2011/433), le Groupe de contrôle a obtenu des preuves concrètes de transferts financiers entre l'ambassade d'Érythrée à Nairobi et un certain nombre d'individus appartenant aux Chabab. Plusieurs sources proches de l'ambassade d'Érythrée ont expliqué au Groupe que la plupart de ces transferts avaient cessé à Nairobi, un certain nombre de services de renseignements et de sécurité ayant effectué un examen minutieux de ces opérations. Les transferts sont désormais coordonnés par l'ambassade d'Érythrée à Khartoum.

57. Figure centrale des services de renseignements érythréens à l'échelle de la région, Mohamed Mantai a été nommé Ambassadeur d'Érythrée au Soudan en avril 2011. En décembre 2012, Mantai a également été officiellement nommé Ambassadeur non résident auprès de la République islamique d'Iran⁴⁹.

⁴⁸ Informations fournies par un représentant du Gouvernement fédéral somalien le 18 mai 2013.

⁴⁹ Dans des entretiens séparés ayant eu lieu les 1^{er} février et 11 février 2013, deux anciens représentants du Gouvernement érythréen ayant travaillé au Soudan ont confirmé la double nomination de Mantai et ses contacts réguliers avec l'Ambassadeur d'Iran à Khartoum. La désignation de Mantai en tant qu'Ambassadeur non résident auprès de la République islamique d'Iran est également confirmée sur un site Web progouvernemental (<http://www.shabait.com/news/local-news/11944-ambassador-mohammed-seid-mantai-presents-credentials-to-iranian-president>).

58. Mantai, ancien membre de la brigade 72, aile du renseignement militaire des Forces de défense érythréennes, avait des fonctions d'administrateur local et coordonnait les opérations de contrebande transfrontières entre le Soudan et l'Érythrée. Comme indiqué dans un précédent rapport sur le Soudan (S/2011/433), ces opérations transfrontières constituent une source importante de financement illicite pour certains membres privilégiés du Gouvernement érythréen et pour l'ambassade d'Érythrée à Khartoum qui veille à la distribution secrète de leur produit. En 2009, Mantai a été expulsé du Kenya après que les forces de sécurité l'eurent appréhendé à son retour de zones contrôlées par les Chabab dans le sud de la Somalie. Il a été expulsé en même temps que deux autres officiers du renseignement érythréens, notamment l'officier régional, le colonel Tewelde Habte Negash (voir S/2011/433, annexe 8.5).

59. Le Groupe de contrôle a obtenu des témoignages directs et autres de sa participation régulière à des activités de contrebande transfrontières entre le Soudan et l'Érythrée, de ses contacts avec les Chabab et de son rôle dans la contrebande d'armes utilisant le territoire soudanais.

60. Un homme d'affaires soudanais ayant des contacts réguliers avec Mantai a été le témoin de plusieurs réunions entre Mantai et Hamid Abdallah, homme d'affaires basé à Khartoum qui aide les services secrets érythréens et soudanais et joue un rôle important dans le cartel de contrebande transfrontières entre l'Érythrée et le Soudan⁵⁰.

61. Le Groupe de contrôle a également confirmé la tenue de réunions entre Mantai et Mohamed Wali Sheikh Ahmed Nuur à Khartoum en décembre 2012. Une source militaire érythréenne ayant des contacts actifs avec l'ambassade d'Érythrée à Khartoum a confirmé que Mantai avait rencontré plusieurs fois ses contacts somaliens à Khartoum à la fin de 2012⁵¹. Une source travaillant pour le Gouvernement érythréen ayant des contacts directs avec Mantai a confirmé que celui-ci entretenait des liens étroits avec le fils de Yusuf Mohamed Siyaad « Indha'adde » basé à Khartoum⁵².

62. En outre, Mantai a établi des contacts avec des responsables de la sécurité iranienne au cours de ses deux visites à Téhéran en 2012⁵³. Un officier du renseignement érythréen a informé le Groupe de contrôle qu'à la fin de 2012, Téhéran avait coordonné des activités de formation communes destinées aux agents des services secrets érythréens et soudanais⁵⁴. Il est possible que la fourniture de cette assistance technique et d'une formation aux services de sécurité érythréens constitue une violation du paragraphe 5 de la résolution 1907 (2009).

⁵⁰ Entretien avec un homme d'affaires soudanais, le 16 octobre 2012.

⁵¹ Entretien avec une source militaire érythréenne, le 18 février 2013.

⁵² Source confidentielle avec laquelle le Groupe de contrôle a eu un entretien le 27 octobre 2012.

⁵³ Deux sources militaires érythréennes au fait des déplacements de Mantai ont également confirmé qu'au cours de l'une de ses visites entre avril et mai 2012, Mantai a rencontré des responsables de la sécurité iranienne. Les entretiens ont eu lieu les 16 et 18 février 2013.

⁵⁴ Informations fournies au Groupe de contrôle le 20 février 2013.

63. Le Groupe de contrôle a également appris que Mantai avait été impliqué en 2012 dans des livraisons d'armes dans le port d'Ageeg, port naturel et isolé situé sur la côte de la mer Rouge au Soudan, près de la frontière avec l'Érythrée (voir l'annexe 1 pour la carte et les coordonnées d'Ageeg).

64. Le port d'Ageeg a été identifié par un certain nombre d'anciens représentants du Gouvernement érythréen comme un port clef pour l'entrée d'armes et de marchandises de contrebande à l'appui des combattants du Front populaire de libération de l'Érythrée (FPLE) pendant la guerre d'indépendance érythréenne⁵⁵. Des images satellite du port montrent un petit groupe de bâtiments dans la partie est du port, d'où part une route vers l'est et la frontière avec l'Érythrée. Le Groupe de contrôle a contacté un individu qui s'était rendu à Ageeg et a confirmé la présence de militaires soudanais là où se trouve le groupe de bâtiments⁵⁶.

65. Le Groupe de contrôle a été informé par un certain nombre de sources indépendantes que Mantai avait joué un rôle dans la coordination de la livraison d'armes à Ageeg à la fin de 2012 mais n'a pu confirmer de date précise de livraison⁵⁷.

66. Le Groupe de contrôle a toutefois des raisons de penser que ces informations nécessitent la poursuite de l'enquête, ces faits venant s'ajouter à la preuve, précédemment étayée, d'un lien logistique militaire entre le Soudan et l'Érythrée (S/2011/433). Le Groupe a notamment établi également que les conclusions auxquelles il était parvenu dans son précédent rapport détaillant la capture de roquettes de type-69 à des rebelles soutenus par les Soudanais au Soudan du Sud et des rebelles du Front national de libération de l'Ogaden (FNLO) soutenus par l'Érythrée et portant les mêmes numéros de lot avaient tendance à prouver que les armes avaient été à l'origine livrées dans un lieu unique avant d'être divisées en lots séparés.

67. Dans un rapport précédent, le Groupe de contrôle a indiqué que l'Érythrée avait soutenu George Athor Deng, feu le commandant des rebelles du Soudan du Sud, dont les troupes avaient bénéficié des roquettes de type-69 (voir S/2011/433, par. 331 et 332). En 2013, le Groupe de contrôle a reçu des informations d'un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies qui s'était entretenu avec un certain nombre d'anciens combattants d'Athor confirmant qu'Athor recevait des armes légères par le biais de l'Érythrée⁵⁸.

⁵⁵ Anciens représentants du Gouvernement érythréen basé au Soudan interviewés séparément en 2012.

⁵⁶ Communication par mél avec des témoins oculaires en date du 22 février 2013.

⁵⁷ Informations fournies le 14 décembre 2013 au Groupe de contrôle par une source érythréenne ayant des contacts avec le Gouvernement érythréen concernant une livraison à Ageeg à la fin d'octobre 2012. Une source militaire érythréenne a également fourni des informations le 16 février 2013 concernant une livraison à Ageeg « à la fin de 2012 ». Un homme d'affaires soudanais et associé de Mantai a également confirmé qu'en mars 2012, Mantai avait participé à la coordination de livraisons de marchandises à Ageeg.

⁵⁸ Entretien avec un fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, le 14 mars 2013.

B. Activités de renseignement érythréennes dans le Soudan du Sud et en Ouganda

68. Le Groupe de contrôle a obtenu des informations au sujet des opérations financières et des services de renseignements militaires érythréens à Kampala et Djouba. Des sources érythréennes et des agents du renseignement dans ces deux villes confirment que le parti au pouvoir en Érythrée, le FPDJ, se dissimule derrière plusieurs opérations commerciales, des restaurants et des hôtels à Kampala et Djouba, ou encore derrière des compagnies de distribution de l'eau et des officines d'importation de denrées alimentaires et de boissons à Djouba, travaillant souvent étroitement avec des hommes d'affaires ougandais et sud-soudanais qui sont leurs associés tacites.

69. Le Groupe de contrôle a été informé par des sources érythréennes et par des agents du renseignement d'un essor soudain des activités commerciales érythréennes à Djouba, et surtout à Kampala, depuis 2011. En 2011, le Groupe de contrôle a connaissance de pièces montrant que des hommes d'affaires érythréens financent l'ambassade d'Érythrée à Nairobi (voir S/2011/433, annexe II), et il peut confirmer qu'un certain nombre de ces individus gèrent actuellement de lucratives opérations commerciales à Djouba et à Kampala. Parmi les contributeurs notables au financement de l'ambassade d'Érythrée à Nairobi figurait naguère un homme d'affaires érythréen basé à Kampala, Mussie Tekle Afeworki, qui, actuellement, importe des denrées alimentaires et de la bière allemande à Djouba et gère une entreprise de distribution d'eau dans cette ville. On peut mentionner aussi Teklehaimanot Teame, qui gère une entreprise commerciale au Rwanda mais se rend souvent à Kampala. Un troisième homme d'affaires désigné comme finançant l'ambassade d'Érythrée à Nairobi, Biniam Habtegherghish, gère actuellement un restaurant à Kampala⁵⁹.

70. Le Groupe de contrôle a été informé que plusieurs de ces hommes d'affaires, notamment le général de brigade Te'ame Goitom Kinfu et le colonel Tewolde Habte Negash, qui sont nommément désignés dans le rapport précédent du Groupe (voir S/2011/433) comme ayant naguère facilité de façon décisive les activités des Chabab, conservent des liens étroits avec les services secrets érythréens⁶⁰. En outre, le général Teklai Kifle « Manjus », important militaire érythréen connu pour être impliqué dans des trafics d'armes et la traite des personnes dans l'est du Soudan (voir S/2011/433) a été aperçu à Kampala à la fin de 2011⁶¹.

71. Le Groupe de contrôle a établi que Abdi Wal, chef de guerre somalien et agent érythréen, a utilisé un numéro de téléphone kényan pour appeler des contacts en Ouganda. L'un de ces contacts est un Somalien parlant tigréen basé à Kampala connu sous le nom de Mohamed Ali Dahir. Le Groupe de contrôle a écouté la conversation de Dahir au téléphone, au cours de laquelle il dit être le contact d'Abdi

⁵⁹ Des récépissés officiels érythréens démontrent le financement de l'ambassade d'Érythrée à Nairobi par les hommes d'affaires désignés ici (ces documents ont été obtenus en 2011 par le Groupe de contrôle et sont archivés aux Nations Unies). Les profils de ces hommes d'affaires et de leurs activités commerciales à Kampala et à Djouba ont été communiqués par un officier du renseignement, à Kampala, le 27 septembre 2012.

⁶⁰ Entretien avec un officier du renseignement à Kampala le 27 septembre 2012 et un ancien officier érythréen connaissant bien les activités érythréennes à Djouba et Kampala, le 22 septembre 2012.

⁶¹ Entretien avec un officier du renseignement à Kampala le 27 septembre 2012.

Wal, et avoir des relations étroites avec des fonctionnaires du consulat d'Érythrée à Kampala. Durant cette conversation, Dahir a confirmé qu'il était en mesure de procurer un passeport érythréen moyennant finance⁶².

72. En juillet 2012, cinq Érythréens, dont l'un est citoyen allemand, ont été arrêtés par la police antiterroriste à Mbarara, dans l'ouest de l'Ouganda, mais ils ont été relâchés peu après. Un agent du renseignement, à Kampala, a informé le Groupe de contrôle que cette mise en liberté des cinq suspects avait été obtenue contre un paiement en espèces, effectué par un homme d'affaires érythréen, à la police ougandaise⁶³.

73. Des sources dans les milieux de la sécurité du Soudan du Sud et de l'Ouganda ont exprimé en privé la préoccupation que leur inspiraient les activités commerciales intenses des Érythréens dans leur pays et les mouvements d'espèces ainsi entraînés, qui compliquent l'action des forces de l'ordre face à des activités illégales coordonnées par des hommes d'affaires érythréens ou les agents de renseignements érythréens qui leur sont associés.

C. Activités de renseignement érythréennes au Yémen

74. Durant la guerre d'indépendance de l'Érythrée, le Front de libération du peuple érythréen (rebaptisé Front populaire pour la démocratie et la justice ou FPDJ en 1994) coordonnait les approvisionnements alimentaires, les mouvements d'armes et la contrebande en provenance des ports du Yémen, et notamment Aden. Après l'accès de l'Érythrée à l'indépendance en 1991, le Gouvernement érythréen a conservé de nombreux agents d'influence au Yémen, des patrons d'embarcation et des contrebandiers dans les ports du Yémen, et certains de ces hommes s'occupent actuellement de transferts d'espèces et de contrebande entre le Yémen et l'Érythrée⁶⁴.

75. Le Groupe de contrôle est informé que le coordonnateur des opérations de blanchiment d'argent du FPDJ et des opérations des services secrets érythréens au Yémen s'appelle Mohamed Shuum, et qu'il est le chef du centre de renseignements érythréen à Sana'a.

76. Un partenaire commercial et une source de renseignements érythréenne connus de Shuum ont dit au Groupe de contrôle que l'une des premières tâches de ce dernier était de collecter des contributions en espèces et l'impôt sur le revenu levé par le Gouvernement érythréen sur les hommes d'affaires érythréens actifs à Jeddah (Arabie saoudite). Shuum recueille ces fonds et coordonne les livraisons d'espèces depuis le port de Hodeida au Yémen, au port érythréen de Massawa⁶⁵. Il contrôle aussi un certain nombre de patrons d'embarcation dans d'autres ports yéménites,

⁶² Le Groupe de contrôle a écouté cette conversation le 27 mars 2013.

⁶³ L'arrestation de ces cinq hommes est confirmée par un agent du renseignement à Kampala le 27 septembre 2012 et corroborée par des sources policières ougandaises, le 4 avril 2013, et relatée dans la presse ougandaise (voir http://www.newvision.co.ug/article/fullstory.aspx?story_id=633485&catid=1&mid=53). L'information sur la mise en liberté de ces suspects a été fournie par un agent du renseignement à Kampala.

⁶⁴ Entretien avec un homme d'affaires érythréen opérant au Yémen le 8 mars 2013 et un ancien militaire érythréen connaissant bien les opérations érythréennes à partir du Yémen, le 16 février 2013.

⁶⁵ Entretien avec un associé de Shuum le 16 octobre 2012. Entretien avec un agent du renseignement érythréen le 16 février 2012.

dont certains appartiennent à diverses castes d'Érythréens de sang mêlé qui sont à moitié yéménites⁶⁶.

77. Shuum agit avec le général de brigade Te'ame Goitom Kinfu, officier de haut rang des services secrets érythréens qui est connu pour avoir coopéré avec les Chabab. Les deux hommes se sont rencontrés au moins une fois à Jeddah en 2012⁶⁷.

78. Dans son rapport sur la Somalie (annexe 3.1), le Groupe de contrôle a mentionné un témoin oculaire qui a assisté au début de janvier 2013 à la livraison de grandes quantités de munitions et d'armes automatiques PKM par une embarcation ayant à son bord des membres d'équipage yéménites et érythréens dans le port de Hiis dans le Somaliland. Cette information a été corroborée de façon indépendante par une source confidentielle au Somaliland⁶⁸. Selon l'un des manutentionnaires, la cargaison a été transférée à la ville somalienne d'Erigavo sur l'instruction de Mohamed Aydiid Jaama, homme d'affaires somalien que le Groupe de contrôle avait déjà identifié comme trafiquant d'armes au profit du Front national de libération de l'Ogaden⁶⁹. La ville d'Erigavo est identifiée par un agent des Chabab ayant fait défection en 2012 comme la ville où sont assurés des services d'escale pour l'approvisionnement en armes des Chabab dans le nord-est de la Somalie.

79. Les commerçants somaliens qui traversent fréquemment le golfe d'Aden et font des opérations commerciales au Yémen ont confirmé que Jaama est en relation régulière avec des commerçants érythréens dans les ports yéménites⁷⁰. Le Groupe de contrôle a été informé que d'autres Somaliens qui sont actuellement de mèche avec des réseaux de saboteurs somaliens et sont des agents d'influence de l'Érythrée se rendent fréquemment au Yémen. Le Groupe de contrôle a ainsi repéré au moins deux agents d'influence somaliens travaillant pour l'Érythrée, Omar Iman Abubakar et le général Jama Mohamed Ghalib, qui sont connus pour se rendre au Yémen ou pour y coordonner des réunions politiques.

V. Violations de l'embargo général et complet sur les armes

80. Le Groupe de contrôle détient des preuves de plusieurs violations de l'embargo sur les armes imposé à l'Érythrée par la résolution 1907 (2009) du Conseil de sécurité qui, dans son paragraphe 5, interdit expressément « la vente ou la fourniture à l'Érythrée [...] d'armements et de matériel connexe de tous types – armes et munitions, véhicules et matériels militaires, équipements paramilitaires et pièces détachées correspondantes – ainsi que toute assistance technique ou de formation, et toute aide financière ou autre en rapport avec les activités militaires ou la fourniture, la fabrication, l'entretien ou l'utilisation de ces articles [...] ».

⁶⁶ Information fournie par une source de renseignements à Doubaï le 15 décembre 2012 et corroborée par un associé de Shuum le 8 mars 2013.

⁶⁷ Information provenant d'une source de renseignements érythréenne le 16 février 2012.

⁶⁸ Information reçue d'une source confidentielle en avril 2013.

⁶⁹ S/2012/544, annexe 2.3.

⁷⁰ Entretien avec un homme d'affaires somalien à Doubaï entre les 8 et 10 mars 2013.

81. Les informations et les documents obtenus montrent aussi que le Gouvernement érythréen dissimule ou représente faussement ses acquisitions de pièces de rechange, de véhicules, d'avions et d'une aide liée aux activités militaires. L'Érythrée achète généralement ces articles par l'intermédiaire d'individus ou d'entités privées n'ayant aucune relation officielle avec le Gouvernement érythréen ou sans passé connu d'achat de matériel militaire, afin d'en dissimuler le caractère militaire.

82. Le Groupe de contrôle est informé de la fourniture d'une assistance à un complexe des Forces de défense érythréennes qui sert à la production, la modification ou la réparation de matériel civil et militaire et paramilitaire. Ce complexe, situé à Asha Golgol, à 9 kilomètres au sud-ouest de l'aéroport international d'Asmara, et connu sous le nom de Département des garages du gouvernement, comprend de vastes entrepôts de pièces de rechange de matériel militaire, de véhicules militaires et civils, y compris de chars, et emploie des centaines de mécaniciens et de manutentionnaires qui s'occupent à la fabrication, à l'adaptation ou à la réparation de ce matériel et des systèmes d'armes. Ce complexe est le cœur logistique des Forces de défense érythréennes et le Président Afwerki s'y rend fréquemment.

83. Le Groupe de contrôle a également des preuves de l'existence d'une assistance technique fournie au Département des garages du gouvernement par la Green Pine Associated Corporation, entité qui est la propriété du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui exporte des articles et du matériel lié aux missiles balistiques et aux armes classiques et que le Conseil de sécurité a désignée, pour des mesures ciblées, en 2012⁷¹. Plusieurs hommes d'affaires italiens ou autres pays d'Europe participent également à cette coopération technique avec le Département des garages du gouvernement. En outre, le Groupe de contrôle détient des preuves d'une opération de grande ampleur, systématique, organisée par un agent érythréen en 2012 pour importer en grand nombre des véhicules militaires déclassés en Érythrée, dont certains ont été fournis à Asha Golgol.

84. Le Groupe de contrôle a de même établi que des aéronefs civils sont exportés vers l'Érythrée à des fins militaires ou pour épauler des activités militaires, notamment deux hélicoptères civils légers en provenance d'Italie et un avion d'affaires acheté aux États-Unis par une compagnie aérienne privée, Nasair Eritrea, mais qui ont été pilotés au moins une fois par des pilotes de l'aviation érythréenne. Ces affaires démontrent l'utilisation de compagnies commerciales par le Gouvernement érythréen pour dissimuler des activités militaires.

85. Le Groupe de contrôle constate avec préoccupation que le Gouvernement italien et le Gouvernement émirati n'ont pas fourni l'information supplémentaire que le Groupe leur avait demandée en dépit d'indices bien clairs de la fourniture, par certains de leurs nationaux ou à partir de leur territoire, d'une assistance à des activités militaires en Érythrée. Le Groupe de contrôle a rencontré les représentants des missions permanentes de l'Italie et des Émirats arabes unis à New York en février 2013, a adressé une correspondance officielle à leurs gouvernements et s'est rendu à Rome le 25 février 2013 pour rencontrer des hauts fonctionnaires italiens. À ce jour, le Groupe de contrôle n'a encore reçu aucune réponse à ses demandes⁷².

⁷¹ Voir <http://www.un.org/sc/committees/1718/pdf/list.pdf>.

⁷² Les entretiens avec les Missions permanentes de l'Italie et des Émirats arabes unis ont eu lieu à New York le 6 février 2013 et la correspondance officielle est consignée dans les documents S/AC.29/2013/SEMG/OC.38 et S/AC.29/2012/SEMG/OC.114.

A. Le Département des garages du gouvernement

Organisation, direction et activités du Département des garages

86. Le Groupe de contrôle s'est entretenu avec quatre militaires érythréens ayant fait défection, qui ont été affectés dans différentes fonctions, au Département des garages du gouvernement jusqu'à l'automne 2010, l'été 2012 et le début de 2013⁷³. Ces militaires ont pu décrire en détail la structure et l'organisation de ce service et les différentes activités civiles et militaires qui ont lieu dans ses locaux.

87. Le Directeur général du Département des garages du gouvernement est le colonel Woldu Gheresus « Barya », et son adjoint est le lieutenant-colonel Daniel Kebede⁷⁴. Cependant, le véritable directeur en l'absence de « Barya » est son secrétaire personnel connu sous le nom de « Mehari ». Le Président Afwerki suit personnellement les activités du Département et se rend fréquemment sur place. Ce service comporte des filiales dans l'ensemble de l'Érythrée. Depuis Asmara, sous la supervision d'Abraham Kifle « Barba » et du major Weldu Obazgi, plusieurs bureaux supervisent l'activité de chacune de ces filiales régionales. Abraham Kibreab est chargé des achats avec l'aide de Gianluca Battistini, connu sous le nom de « Luca », un citoyen italien qui dispose d'un bureau dans le bâtiment administratif principal du Département des garages.

88. La principale activité du Département, à Asha Golgol, est de fournir et entretenir les véhicules utilisés par les hauts fonctionnaires érythréens, des camions et des machines lourdes pour l'agriculture et le bâtiment, ainsi que des véhicules de transport en commun. Ce service gère également un dépôt de carburant pour les administrations et l'armée érythréennes. En outre, il est responsable de l'entretien des chars, des véhicules blindés et des lanceurs de missiles mobiles de l'armée érythréenne, de la remise en état des armes et des munitions et de la modification des systèmes d'armes. On trouvera, à l'annexe 2 du présent rapport, une vue aérienne du complexe d'Asha Golgol avec une description précise de chacun des bâtiments.

Importation de machines à double usage pour le Département des garages du gouvernement

89. Le Groupe de contrôle détient des preuves concrètes de l'importation de matériel à double usage de Chine en Érythrée. Le 4 mai 2011, les autorités d'un pays de l'Afrique de l'Est, agissant à partir d'information au sujet de la participation de la République populaire démocratique de Corée dans l'expédition, ont inspecté un conteneur de la Pacific International Lines qui se trouvait à bord d'un cargo battant pavillon singapourien, le *Kota Karim*. Le conteneur avait été chargé à bord du *Kota Karim* à Shanghai à partir d'un autre cargo, le *Monrovia*.

90. La cargaison a été inspectée et elle contenait ce qui paraissait être du matériel agricole, notamment des machines d'alésage radial et vertical (voir annexe 3) couramment utilisées notamment pour l'usinage et l'alésage de pièces métalliques.

⁷³ Les entretiens avec le Groupe de contrôle ont eu lieu les 3 et 5 novembre 2012 et le 15 mai 2013.

⁷⁴ <http://www.shabait.com/contacts/government-contact/85-other-governments-institutions>, consultée le 18 mai 2013.

Les autorités du port ont levé l'immobilisation de la cargaison le 19 mai 2011 et ont été informées par le capitaine du *Kota Kari* que la cargaison était à destination du port érythréen d'Assab, alors que le connaissance précisait qu'elle devait au contraire être livrée à Massawa.

91. Un militaire érythréen ayant fait défection, qui a quitté un poste important à Asha Golgol au début de 2013, a reconnu que les machines étaient les mêmes que celles qui se trouvaient dans les ateliers d'armement d'Asha Golgol. Selon son témoignage, cinq à six machines semblables fonctionnent et sont utilisées pour la remise en état des armements⁷⁵. En outre, le connaissance précise que le destinataire de la cargaison est le Centre public de service technique, dans lequel le Groupe de contrôle reconnaît, à l'aide d'un annuaire des administrations érythréennes se trouvant dans le domaine public, un autre nom du Département des garages du gouvernement⁷⁶.

Assistance technique extérieure accordée au Département des garages du gouvernement

92. Le Groupe de contrôle dispose de témoignages concordants émanant d'une source diplomatique, d'anciens officiers érythréens et d'un employé du colonel Weldu Gheresus « Barya » concernant une aide militaire et technique fournie au Département des garages du gouvernement par la Green Pine Associated Corporation⁷⁷.

93. En août 2010, l'employé du Département des garages du gouvernement a été informé par le Secrétaire du colonel Weldu d'une réunion ayant lieu dans les locaux du Département des garages du gouvernement à Asha Golgol entre le colonel lui-même, le Président Afwerki et des représentants de la Green Pine Associated Corporation. L'employé a déclaré que durant l'année 2010 il avait également été témoin des activités de techniciens de cette société, originaires de République populaire démocratique de Corée, dans une installation voisine dépendant du Département des garages dans la région de Gash Barka. L'employé a déclaré que les techniciens avaient pour fonction officielle de conseiller les autorités sur les projets agricoles dans la région.

94. D'anciens officiers du renseignement érythréen ont informé le Groupe de contrôle que l'armée érythréenne utilisait le Ministère de l'agriculture comme couverture pour l'importation de matériel à double usage pour le Département des garages du gouvernement. Une Direction général du Ministère de l'agriculture, Teklab Misghinna, connu pour être de mèche avec les services secrets érythréens, a naguère été chargé du protocole lors de la réception de délégations militaires étrangères ou d'agents du renseignement à Asmara⁷⁸.

⁷⁵ L'entretien avec le militaire érythréen ayant fait défection a eu lieu le 15 mai 2013.

⁷⁶ Le militaire érythréen ayant fait défection a confirmé l'identité des deux désignations le 15 mai 2013.

⁷⁷ Information fournie de source diplomatique en mai 2011, entretien avec un ancien officier érythréen le 16 février 2013 et avec un employé du Département des garages du gouvernement le 3 novembre 2012.

⁷⁸ Information fournie par d'anciens officiers érythréens du renseignement les 16 et 18 février 2013.

95. Le Groupe de contrôle a en outre été informé que le colonel Weldu se procure une assistance matérielle et technique auprès de plusieurs individus ou entités commerciales domiciliés en Italie. Un homme d'affaires en particulier, Gianluca Battistini, qui se déplace souvent entre Cesena (Italie), Doubaï et Asmara⁷⁹, travaille régulièrement à partir de bureaux situés à Asha Golgol. Un témoin oculaire l'a également vu à Asha Golgol en août 2010, alors qu'il participait à une réunion avec le colonel Weldu, le Président Afwerki et des représentants de la Green Pine Associated Corporation⁸⁰. Il continue à disposer d'un bureau à Asha Golgol dans les locaux du Département des garages du gouvernement.

96. Les registres des entreprises montrent que Battistini est associé à plusieurs entreprises italiennes, dont certaines n'ont pas même d'adresse physique et qui, pour la plupart, ne sont plus actives. Ces entreprises étaient enregistrées comme fournissant du matériel agricole.

97. Battistini a aidé le colonel Weldu à acheter de l'équipement, et notamment un navire, et il a également organisé le séjour en Italie, pour une formation technique à Palerme, de plusieurs techniciens relevant du colonel Weldu, et à se procurer des équipements à double usage destiné au Département des garages⁸¹. Un haut fonctionnaire de police italien a également confirmé que des représentants connus du colonel Weldu s'étaient rendus en Italie pour des voyages d'affaires à plusieurs reprises depuis 2010⁸².

98. Un certain nombre d'entreprises italiennes fabriquant des machines ont vendu des équipements à Weldu pour utilisation à Asha Golgol, et c'est le cas notamment de l'Officine Piccini, entreprise basée à Pérouse, spécialisée dans la fabrication et la fourniture de camions à remorque, de camions-benne et de broyeuses. Dans son rapport de 2011 (S/2011/433, par. 403), le Groupe de contrôle confirmait l'existence de liens directs entre l'Officine Piccini et le Président Afwerki et constaté que l'actionnaire de cette société faisait l'objet d'une enquête des autorités suisses pour participation présumée à des activités de blanchiment d'argent.

99. Le Groupe de contrôle a vérifié que l'actionnaire mentionné plus haut était Robert Hirsch, un homme d'affaires d'origine française, ayant une adresse officielle à Rome⁸². Un ancien fonctionnaire érythréen qui dit connaître a informé le Groupe de contrôle que Hirsch est un associé du docteur Anton Locher, consul honoraire de l'Érythrée à Zurich⁸³. L'Officine Puccini entretient également des liens avec la République populaire démocratique de Corée, en étant le correspondant officiel d'une organisation non gouvernementale italienne, l'Istituto Italiano per l'Asia e il

⁷⁹ Le Groupe de contrôle possède une carte de visite de Battistini, avec son numéro de téléphone aux Émirats, en Érythrée et en Italie.

⁸⁰ Entretien avec le témoin oculaire le 3 novembre 2012.

⁸¹ Les informations sur les relations d'affaires qu'entretient Battistini avec Weldu Gheresus ont été fournies par un employé du Département des garages le 3 novembre 2012. Les informations sur des activités basées en Italie proviennent d'un ancien officier érythréen chargé des achats, le 27 février 2013.

⁸² Entretien avec un haut fonctionnaire de police italien le 28 février 2013.

⁸³ L'adresse de Locher est donnée comme celle du Consulat d'Érythrée à Zurich : Schwyzerstrass 12, 5430 Wettingen, Zurich, Suisse. L'information sur Hirsch et Locher provient d'un ancien fonctionnaire érythréen, en date du 16 février 2013.

Mediterraneo qui, à son tour, coordonne les activités de l'Association des amitiés italo-nord-coréenne, association dont la présidence revient normalement à un membre du Parlement italien⁸⁴.

B. Importation de véhicules militaires réformés

100. Le Groupe de contrôle a maintenant la preuve que l'Érythrée importe des camions militaires réformés⁸⁵ par les soins de Tekeste Tesfamichael, citoyen ayant la double nationalité norvégienne et érythréenne qui joue un rôle d'intermédiaire pour le compte du colonel Weldu Gheresus « Barya » et est aussi, de son propre aveu, agent du Gouvernement érythréen, comme on le verra plus loin.

101. En mai 2012, l'associé norvégien de Tesfamichael, Roger Jensen, chef de la SARL « Roger Jensen Trading », a essayé d'obtenir un permis d'exportation auprès du département du contrôle des exportations du Ministère norvégien des affaires étrangères pour pouvoir exporter 17 camions et autres véhicules, anciennement à usage militaire, vers l'Érythrée. Le 12 juin 2012, le département du contrôle des exportations a rejeté sa demande, lui interdisant l'exportation de ces véhicules au motif qu'ils pourraient être utilisés par les forces armées érythréennes⁸⁶. La flotte en question était composée de camions moyens Iveco (modèle 260E) et de 3 Mercedes Benz classe G (modèle 240)⁸⁷.

102. Un peu plus tard dans la journée (toujours le 12 juin 2012), M. Jensen a adressé au département norvégien du contrôle des exportations un courrier électronique dans lequel il insiste sur le fait que les trois Mercedes Benz, qui avaient été achetées à une base militaire norvégienne, avaient été dépouillées de toutes leurs fonctionnalités militaires. Le 13 juin 2012, à 13 h 54, le département lui a répondu que le Ministère restait sur sa position et ne l'autorisait pas à exporter vers l'Érythrée, mais qu'il pourrait éventuellement l'autoriser à exporter vers l'Arabie saoudite s'il lui fournissait des documents prouvant que l'utilisateur final se trouvait dans ce pays⁸⁸.

⁸⁴ Voir : <http://isiamed.org/associazioni-di-amicizia/?lang=en>. En outre, en décembre 2012, Osvaldo Napoli, Président du Groupe parlementaire italien pour l'amitié avec la Corée du Nord, s'est rendu à Pyongyang, avec Paolo Romani, ancien Ministre italien du développement économique, Ministère qui normalement contrôle et délivre les permis d'exportation de matériel à double usage. Voir <http://www.youtube.com/watch?v=B0ROyB0FRHc>, où l'on trouvera une vidéo représentant l'arrivée de Napoli et Romani à Pyongyang. Voir http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php?option=com_content&view=article&viewType=1&idarea1=593&idarea2=0&idarea3=0&idarea4=0&andor=AND§ionid=0&andorcat=AND&partebassaType=0&idareaCalendario1=0&MvediT=1&showMenu=1&showCat=1&showArchiveNewsBotton=0&idmenu=2263&id=2022513 où on trouve le détail des procédures d'exportation de matériel à double usage sur le site Web du Ministère du développement économique italien.

⁸⁵ D'après ce qu'a compris le Groupe de contrôle, à l'origine, ces véhicules appartenaient aux forces armées de différents pays d'Europe mais ont été achetés par une entité norvégienne et exportés ensuite en tant que marchandises d'origine norvégienne.

⁸⁶ Version imprimée du courrier électronique obtenue par le Groupe de contrôle en décembre 2012 et conservée par l'ONU.

⁸⁷ Informations fournies par le Ministère des affaires étrangères, Oslo, 12 décembre 2012.

⁸⁸ Version imprimée du courrier électronique obtenue par le Groupe de contrôle en décembre 2012 et conservée par l'ONU.

103. Le 13 juin 2012, à 14 h 46, M. Jensen a adressé un courrier électronique à M. Tesfamicael où il lui explique : « Notre seule chance de réussir à faire convoier les véhicules est d'obtenir que l'acheteur (Baaboud Trading) change la destination et confirme par écrit qu'il souhaite finalement recevoir la marchandise aux Émirats. J'espère que vous pourrez me fournir un tel document dès que possible »⁸⁹. Baaboud Trading and Shipping Agencies Co. Ltd. est une entreprise saoudienne basée à Djedda qui transporte des marchandises par roulier et qui, d'après son propre site Web, dessert régulièrement le port érythréen de Massawa⁹⁰. Un ancien associé érythréen de Tesfamicael a indiqué au Groupe de contrôle que par le passé, Tesfamicael avait régulièrement fait appel à cette entreprise pour faire convoier des machines lourdes à Massawa⁹¹.

104. Il a cependant confirmé qu'au lieu de passer par elle pour faire exporter les véhicules en Arabie saoudite, Jensen avait finalement décidé d'effectuer un transfert direct vers le port de Jebel Ali, aux Émirats arabes unis⁹¹, comme en témoigne le courrier électronique qu'il a adressé à Tesfamicael le 13 juin 2012, à 15 h 57, où il lui donne pour instruction de faire imprimer le nouvel arrangement « sur son papier à en-tête, signé et tamponné » et où il lui transmet le texte suivant : « Nous confirmons par la présente que nous sommes les utilisateurs finals des véhicules achetés, [dont] la destination finale est Jebel Ali, aux Émirats arabes unis »⁹².

105. Le Groupe de contrôle a obtenu des documents et des preuves attestant que les 17 véhicules en question ne constituaient qu'une partie des nombreuses flottes de véhicules que Jensen et Tesfamicael exportaient pour les faire stocker à Jebel Ali avant leur envoi en Érythrée. Des experts indépendants des douanes norvégiennes ont estimé que les deux hommes avaient exporté au moins 35 véhicules militaires de Norvège vers Jebel Ali, et ont confirmé que les numéros de châssis des 17 véhicules susmentionnés avaient été répertoriés au sein d'un lot de 35. Les 18 autres véhicules se répartissaient comme suit : 5 véhicules de transport de matériel Scania, 4 camions plateaux ridelles 6 x 6 Mercedes Benz (modèle 2638A), et 9 autres camions Iveco (260E). Le Groupe de contrôle a obtenu des preuves photographiques que ces véhicules étaient stockés à Jebel Ali (voir annexe 4) et a été informé par un employé du port qu'ils appartenaient à Tesfamicael⁹³.

106. Il semblerait que Jensen et Tesfamicael aient d'abord exporté un lot de ces véhicules de Drammen (Norvège) vers Bremerhaven (Allemagne)⁹⁴, où ces véhicules ont été chargés à bord du navire *Morning Linda*, qui a atteint sa destination, le port de Jebel Ali, le 25 septembre 2012⁹⁵. On trouvera à l'annexe 5 des photographies des étiquettes d'envoi collées sur les cabines de deux des camions Iveco, qui confirment que ces camions ont été acheminés de Drammen à Bremerhaven puis vers Jebel Ali à bord du *Morning Linda*. Le Groupe de contrôle a par ailleurs des preuves que d'autres véhicules ont été stockés à Jebel Ali pour Tesfamicael (voir annexe 6). Tous ces véhicules ont sommairement été peints en

⁸⁹ Courrier électronique traduit du norvégien et conservé par l'ONU.

⁹⁰ Voir <http://www.baaboud.net/en/About%20Us.html> (site consultable en anglais et en arabe).

⁹¹ Entretien, 26 novembre 2012.

⁹² Courrier électronique conservé par l'ONU.

⁹³ Informations reçues par un agent du port de Jebel Ali, 13 décembre 2012.

⁹⁴ Les responsables norvégiens indiquent qu'il est possible que les autorités allemandes ait d'abord empêché l'exportation des véhicules vers la destination suivante jusqu'à ce qu'ils soient repeints.

⁹⁵ Une source diplomatique basée à Doubaï a confirmé que le *Morning Linda* était arrivé à Jebel Ali le 25 septembre 2012.

jaune pour couvrir leurs couleurs militaires d'origine. Outre le chargement acheminé par le *Morning Linda*, le Groupe de contrôle a des preuves qu'au moins un autre navire, le STX *Changxing Rose*, a livré des véhicules à Jebel Ali (voir annexe 7).

107. Le Groupe de contrôle a obtenu des documents et des témoignages attestant que Tesfamicael avait ensuite organisé l'envoi de dizaines de véhicules depuis Jebel Ali vers Massawa.

108. L'entreprise norvégienne de Tesfamicael, « Brukt & Nytt Maskineri Eksport », a publié une liste de marchandises datée du 18 août 2012, qui recense 20 camions Iveco et 3 véhicules Mercedes Benz (modèle 240) (voir annexe 8), avec pour destinataire l'entreprise « Central Point General Trading », basée aux Émirats arabes unis. Les numéros de châssis des camions Iveco mentionnés sur cette liste ne sont pas les mêmes que ceux qui apparaissent sur le connaissance maritime daté du 31 août 2012 (voir annexe 9) déclarant un lot de 20 camions Iveco transportés par le *Morning Linda*, dont le destinataire est aussi Central Point General Trading. Il semblerait donc que Brukt & Nytt Maskineri Eksport ait envoyé deux lots séparés de véhicules à Jebel Ali à l'intention de Central Point General Trading.

109. Cependant, pendant le périple du *Morning Linda* et avant son arrivée à Jebel Ali, une autre entreprise des Émirats arabes unis, « Golden Mark General Trading », s'est déclarée destinataire légitime de la cargaison sur un connaissance maritime déposé auprès des autorités douanières des Émirats (voir annexe 10). D'après une source confidentielle en contact avec Central Point Trading et Golden Mark General Trading, le changement soudain de destinataire serait dû à un litige commercial entre Tesfamicael et Central Point General Trading concernant l'envoi vers l'Érythrée⁹⁶.

110. D'après deux sources indépendantes, Golden Mark General Trading conclut souvent des affaires pour le Front populaire pour la démocratie et la justice, le parti au pouvoir en Érythrée⁹⁷. L'entreprise aurait d'abord contacté Central Point General Trading pour envoyer pas moins de 85 camions 6 x 6 de Jebel Ali vers Massawa avant le 30 septembre 2012 (voir annexe 11).

111. Le Groupe de contrôle n'a aucune preuve que Central Point General Trading ait finalement envoyé des véhicules à Massawa; il a en revanche pu obtenir des éléments attestant que Golden Mark General Trading avait participé à l'envoi de véhicules vers le port érythréen après s'être déclarée nouveau destinataire de la cargaison.

112. Le Groupe de contrôle a appris que des représentants du Front populaire pour la démocratie et la justice à Doubaï avaient servi d'intermédiaires pour le transfert de certains véhicules stockés à Jebel Ali de Golden Mark General Trading à Wadi Al-Neel, entreprise de dédouanement et d'opérations de transit dont les bureaux se situent dans l'Émirat de Sharjah et à Port-Soudan⁹⁷. Le 17 octobre 2012, sur les instructions de Tesfamicael, une douzaine de camions ont été chargés sur le *Shaker 1*, cargo appartenant à Wadi Al-Neel. Le Groupe de contrôle dispose de clichés montrant ces véhicules à bord du cargo (voir annexe 12).

⁹⁶ Entretien, Doubaï, 13 décembre 2012.

⁹⁷ Entretien avec un homme d'affaires érythréen, Doubaï, 6 mars 2013. Entretien avec un diplomate basé à Doubaï, 13 décembre 2012.

113. Le 18 octobre 2012, le *Shaker 1* aurait quitté le port de Jebel Ali pour celui de Massawa, en Érythrée⁹⁸. Le 29 novembre, le Groupe de contrôle a obtenu des données de transmission confirmant la présence du navire à seulement 53 kilomètres de Massawa, près du littoral faisant face à l'archipel des Dahlak (voir annexe 13).

114. Le Groupe de contrôle est en possession d'un enregistrement audio où Tesfamicael révèle qu'en mars 2013, plusieurs véhicules ont été livrés en Érythrée et qu'ils ont été confiés au Département des garages du gouvernement à Asha Golgol. Il révèle aussi dans cet enregistrement qu'il travaille pour le Gouvernement érythréen⁹⁹. À Asha Golgol, un ancien employé a aussi vu Tesfamicael se rendre au Département en septembre 2012 pour y rencontrer le colonel Wedlu Gheresus « Barya ». Il a confirmé que Tesfamicael était connu pour être l'agent du colonel, et dit qu'il avait remarqué l'arrivée du premier lot de véhicules sur le site d'Asha Golgol en juillet 2012¹⁰⁰.

115. L'importation clandestine de tels véhicules à double usage en Érythrée, vers des installations militaires et avec l'assistance de responsables militaires, donne des raisons de conclure à une violation de l'embargo sur les armes. Le Groupe de contrôle a vérifié les éléments d'enquête ci-dessus auprès des autorités norvégiennes concernées et s'est entretenu avec elles tout au long de l'enquête.

C. Importation d'aéronefs civils et activités militaires

Hélicoptères italiens

116. Des représentants du Gouvernement italien ont confirmé qu'un hélicoptère italien avait été exporté temporairement vers l'Érythrée d'octobre 2010 à avril 2012 à des fins d'exploration minière¹⁰¹. Néanmoins, d'après un transfuge de l'armée de l'air érythréenne interrogé le 25 janvier 2013, un technicien italien aurait été aperçu début 2012 en train de travailler sur l'hélicoptère en question dans une base militaire adjacente à l'aire militaire de l'aéroport international d'Asmara (voir l'emplacement à l'annexe 14).

117. Le Gouvernement italien n'a pas pu fournir d'autres informations au Groupe de contrôle concernant le type d'appareil, de fabrication et de modèle, ni lui donner les noms des entreprises et individus ayant participé à l'exportation¹⁰².

118. Lors d'un entretien avec un transfuge de l'armée érythréenne, le Groupe de contrôle a appris qu'un autre hélicoptère léger civil italien avait été repéré à l'automne 2012 à Asha Golgol, à l'intérieur du principal site de maintenance militaire¹⁰³. Une fois encore, un technicien italien a été vu en train de monter l'hélicoptère puis d'en tester le moteur et le rotor. Le Groupe de contrôle continue d'enquêter sur l'affaire.

⁹⁸ Confirmé par une source au port de Jebel Ali, 14 décembre 2012.

⁹⁹ Enregistrement audio conservé par l'ONU.

¹⁰⁰ Entretien avec un employé, 15 mai 2013.

¹⁰¹ Rencontre avec des représentants du Gouvernement italien, Rome, 25 février 2013.

¹⁰² Lettre adressée au Coordonnateur du Groupe de contrôle par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies, 30 avril 2012.

¹⁰³ Entretien avec un soldat transfuge érythréen, 15 mai 2013.

Jet présidentiel

119. L'avion présidentiel, un Grumman Gulfstream II G-1159 portant le numéro de série 160, a été fabriqué en 1975 aux États-Unis. Son numéro d'enregistrement, E3-AAT, est le même depuis qu'il est sorti du territoire américain (le 14 décembre 2011), où il était enregistré sous le numéro N-241MH (voir annexe 15 pour une photographie de l'appareil).

120. Le 27 octobre 2011, Berard Aviation, entreprise basée aux États-Unis, a vendu l'appareil à Nasair Eritrea, compagnie aérienne privée érythréenne, enregistrée dans les îles Vierges britanniques, qui exploite depuis Asmara des vols irréguliers à destination de Doubaï, de Nairobi et de l'Arabie saoudite. L'aéronef a alors été exporté vers l'Érythrée le 14 décembre 2011, avec une escale à l'aéroport de Heraklion, en Grèce.

121. Le 2 octobre 2012, deux pilotes de l'armée de l'air érythréenne se sont échappés avec cet appareil vers l'Arabie saoudite où ils ont demandé l'asile politique après avoir atterri à l'aéroport de Jizan.

122. À 9 heures, les radars des gardes-côtes saoudiens ont détecté la présence d'un appareil survolant la mer Rouge à basse altitude en direction de l'Arabie saoudite. Deux chasseurs F-15 ont décollé de la base aérienne de Khamis Mushait avec pour ordre d'intercepter cet appareil non identifié. Avant de pénétrer dans l'espace aérien saoudien, les deux pilotes érythréens se sont identifiés par radio auprès des autorités saoudiennes, demandant la protection de l'Arabie saoudite. Les chasseurs saoudiens ont alors escorté l'avion érythréen vers l'aéroport régional de Jizan, où les deux pilotes ont été placés en détention.

123. Il n'est pas rare que des pilotes s'enfuient avec des appareils de l'armée de l'air érythréenne. En juin 2004, deux officiers érythréens ont mené leur hélicoptère M-17 vers l'Arabie saoudite où ils ont demandé l'asile politique, aussi à l'aéroport de Jizan. En décembre 2006, deux pilotes d'hélicoptère ont atterri sur le territoire saoudien, dans la province côtière faisant face à Massawa. En mars 2010, un groupe de 20 officiers de l'armée de l'air érythréenne a fui le pays, cherchant protection en Éthiopie. Les autorités saoudiennes ont confirmé de façon non officielle qu'en janvier 2013, les pilotes étaient toujours là, et qu'elles n'avaient pas l'intention de les renvoyer en Érythrée. L'appareil a été remis en circulation en avril 2013, après une première tentative échouée où le pilote envoyé pour conduire l'avion commercial en Érythrée a abandonné sa mission.

124. Les pilotes transfuges sont le colonel Yonas Weldeab, entraîneur en chef de l'armée de l'air érythréenne, qui aurait été le pilote principal assurant les vols de Harbin Y-12 entre l'Érythrée et la Somalie, et le major Mekonen Debessai, ancien pilote de Soukhoï Su-27. Les vols de Y-12 ont servi à transporter des chefs, des armes et du matériel à l'intention des groupes d'opposants armés en Somalie et au Soudan jusqu'en 2010.

125. Le fait que deux pilotes chevronnés de l'armée de l'air érythréenne aient piloté un appareil commercial de la compagnie Nasair Eritrea confirme une nouvelle tendance, à savoir que le régime érythréen exerce des activités militaires sous le couvert d'entreprises privées légitimes sans lien connu avec les affaires militaires. Le fait que l'avion détourné ait été vide indique aussi que l'appareil n'était pas utilisé pour le transport de passagers.

126. Par ailleurs, le profil des deux pilotes, chargés de piloter des avions civils vers la Somalie et le Soudan pour les services secrets extérieurs érythréens, donne à penser que le jet présidentiel était aussi utilisé pour de telles opérations.

127. Le Groupe de contrôle a demandé à plusieurs reprises aux autorités saoudiennes de pouvoir entrer en contact avec les pilotes. Les autorités saoudiennes ont promis de lui donner une telle autorisation mais elles ne l'ont pas encore fait à l'heure où nous rédigeons ce rapport.

VI. Récolte de fonds en dehors de l'Érythrée

A. « Taxe de la diaspora » et levée de fonds auprès de la diaspora

128. Prenant note des paragraphes 10 et 11 de la résolution 2023 (2011), où le Conseil de sécurité a décidé que l'Érythrée devait cesser d'avoir recours à la « taxe de la diaspora », le Groupe de contrôle a mené l'enquête pour vérifier si ces pratiques de levées de fonds avaient effectivement cessé.

129. Après la publication du précédent rapport du Groupe de contrôle, les Gouvernements canadien et allemand ont demandé des explications aux représentants consulaires érythréens et les ont mis en garde s'ils continuaient de collecter la « taxe de la diaspora ». Malgré cela, le Groupe de contrôle est en possession de récépissés datés de 2012 et 2013 prouvant que le Gouvernement érythréen prélève des impôts sur le revenu pour ses ressortissants vivant au Royaume-Uni, en Italie, en Suède et au Canada. Le Groupe tient aussi de source sûre que des dizaines de citoyens de la diaspora sont imposés par l'Érythrée dans d'autres pays à forte immigration érythréenne¹⁰⁴. Aux États-Unis, si aucun impôt n'est plus collecté officiellement par l'Érythrée, les citoyens de la diaspora rapportent qu'ils continuent de payer des impôts à un réseau informel de collecteurs qui transfèrent ensuite leur argent directement à l'Érythrée. En outre, des mesures coercitives sont prises par les consulats érythréens qui refusent par exemple d'émettre des passeports pour les citoyens qui ne paient pas ces impôts (on trouvera à l'annexe 16 des échantillons de reçus montrant l'application d'un impôt de 2 %).

130. Le Groupe de contrôle a obtenu des preuves que le Gouvernement érythréen continuait de financer les forces armées du pays par des impôts prélevés sur les membres de la diaspora. Le récépissé émis par le Consulat général d'Érythrée à Toronto (Canada), daté de janvier 2013 (voir annexe 16), montre qu'il a été demandé à un citoyen érythréen établi à Toronto de verser 300 dollars canadiens aux forces armées érythréennes. En outre, des instructions écrites ont été données au consulat pour que tous les paiements reçus au 1^{er} septembre 2012 soient reus à une banque correspondante à Francfort (Allemagne), qui en assurerait le transfert à la Banque du logement et du commerce d'Érythrée, banque du parti au pouvoir.

131. Le Groupe de contrôle est en possession d'enregistrements audio en date du 21 avril 2013 où Semere Ghebremariam Micael, Consul général d'Érythrée à Toronto, s'exprime au Centre Saint Louis, à Winnipeg (Canada), et explique que des

¹⁰⁴ La diaspora érythréenne est nombreuse en Afrique du Sud, en Allemagne, en Arabie saoudite, en Australie, au Canada, au Danemark, aux Émirats arabes unis, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Israël, en Italie, au Kenya, en Norvège, en Ouganda, au Royaume-Uni, en Suède, en Suisse, au Soudan et au Soudan du Sud.

assistants et représentants du consulat ont été nommés à Winnipeg aux fins expresses de récolter des impôts auprès des citoyens érythréens résidant à Winnipeg. Ghebremariam indique aussi à l'assemblée que les Érythréens n'auraient pas le droit d'investir en Érythrée s'ils ne s'acquittaient pas de la taxe prévue de 2 %¹⁰⁵. Le 29 mai 2013, le Gouvernement canadien a annoncé que s'il avait des preuves que le consulat érythréen à Toronto imposait de telles taxes, il expulserait Ghebremariam¹⁰⁶.

132. Dans la résolution 2023 (2011), les États Membres ont été priés de rendre compte au Conseil de sécurité des mesures qu'ils auront prises pour mettre en œuvre la résolution. Or, les États Membres où le Groupe de contrôle avait précédemment constaté que le Gouvernement érythréen imposait des taxes n'ont, à sa connaissance, pas établi de tels comptes rendus. En outre, en Italie et en Suède, où le consulat érythréen applique des mesures coercitives, des citoyens de la diaspora érythréenne ont déposé des plaintes auprès des autorités, mais indiquent que leurs demandes sont souvent rejetées par la police qui leur dit qu'elle ne peut rien faire.

133. Le Groupe de contrôle a largement rendu compte des méthodes de levée de fonds et fait rapport sur les personnes impliquées dans ces activités dans ses précédents rapports (S/2011/433 et S/2012/545). Il recommande aux États Membres de veiller à ce que leurs forces de police observent les dispositions de la résolution 2023 (2011).

B. Recettes tirées de la traite d'êtres humains

134. Dans ses rapports précédents (S/2011/433 et S/2012/545), le Groupe de contrôle a également présenté des informations détaillées sur le rôle des autorités érythréennes dans les réseaux de traite d'êtres humains présents au Soudan oriental, en Égypte et en Israël¹⁰⁷; il a par ailleurs identifié un compte bancaire suisse sur lequel avaient été déposées des rançons extorquées aux familles des victimes de la traite.

135. Des associations qui se consacrent à la défense des droits de l'homme et à la protection des réfugiés ont communiqué au Groupe de contrôle de nouvelles informations faisant état de milliers d'Érythréens qui continuent d'être introduits clandestinement, via le Soudan, dans le Sinaï (Égypte) puis en Israël; le périple de la plupart de ces réfugiés prend cependant fin en Égypte, le plus souvent au Caire, Israël ayant achevé en 2012 la construction du mur de défense le long de sa frontière avec l'Égypte. Avant d'arriver à destination, ces réfugiés sont fréquemment torturés, battus ou détenus comme otages par des gangs bédouins (dans le Sinaï) ou par des gangs bédouins rashaida (au Soudan et en Érythrée), qui parviennent, souvent avec le concours d'agents des autorités érythréennes, à extorquer à des parents de la victime vivant à l'étranger des rançons dont le montant peut atteindre 40 000 dollars¹⁰⁸.

¹⁰⁵ Enregistrement audio conservé par l'ONU.

¹⁰⁶ Voir <http://news.nationalpost.com/2013/05/29/canada-expelling-eritrean-diplomat-for-using-consulate-to-shake-down-citizens-for-national-defence/> (article du *National Post* en anglais).

¹⁰⁷ Voir notamment le rapport publié le 3 avril 2013 par Amnesty International, intitulé « Egypt/Sudan: Refugees face kidnapping for ransom, brutal treatment and human trafficking ».

¹⁰⁸ D'après les renseignements recueillis en 2012 et 2013 lors d'entretiens avec des militants érythréens des droits de l'homme.

136. L'enlèvement de migrants érythréens, la demande de rançon et l'extorsion de fonds par des réseaux de traite constituent un trafic complexe auquel sont mêlées diverses parties. Le Groupe de contrôle s'est efforcé de trouver des éléments prouvant que des rançons avaient été payées directement à des agents des autorités nationales afin de mettre en évidence, autant qu'il se peut, le rôle que le Gouvernement érythréen continue de jouer dans ce trafic.

137. Le Groupe de contrôle a obtenu des copies de reçus de virements que des familles de victimes avaient établis, en 2011 et en 2012, à l'ordre de nationaux érythréens, lesquels ont retiré l'argent dans des établissements situés en Égypte. Pour des raisons de sécurité, ces reçus n'ont pas été joints au présent rapport, mais déposés dans les archives de l'ONU, de manière à réduire tout risque éventuel pour les individus concernés. L'un des bénéficiaires des virements en question est un individu qui a affirmé travailler pour le compte du Gouvernement érythréen¹⁰⁹.

138. Le Groupe de contrôle a par ailleurs recueilli des témoignages selon lesquels des rançons avaient été payées directement à des représentants des autorités érythréennes. Dans un cas, un national érythréen résidant en Allemagne a été forcé de collecter une somme d'environ 9 000 euros auprès d'amis et de parents pour faire libérer deux cousins qui avaient été enlevés dans le Sinaï, en Égypte, après avoir fui l'Érythrée et rejoint un convoi de victimes de la traite au Soudan. Les fonds ont été transférés à un parent en Érythrée, qui les a remis en espèces à un bureau des services de sécurité du Gouvernement, à Asmara¹¹⁰.

139. Le Groupe de contrôle a obtenu une quantité importante de renseignements sur le rôle qu'un national érythréen, Kassate Ta'ama Akolom (également connu sous le nom de Angosom Ta'ame), a joué dans la gestion d'un réseau de traite d'êtres humains et de prise d'otages s'étendant sur l'Érythrée, le nord de l'Éthiopie et le Soudan oriental. Ce réseau a introduit clandestinement des centaines de réfugiés en Éthiopie et au Soudan, et fait passer en Égypte et en Israël des personnes qui fuyaient l'Érythrée¹¹¹.

140. Ta'ame a travaillé au service de l'armée érythréenne pendant 10 ans et rempli pendant un certain temps les fonctions d'agent du renseignement¹¹². Après son service militaire, Ta'ame s'est rendu dans le Tigray, en Éthiopie, se faisant passer pour un déserteur érythréen et il a rejoint le Mouvement érythréen pour la démocratie et la justice, Groupe d'opposition actif en Éthiopie, en qualité de chef d'équipe¹¹³.

141. Ta'ame a été arrêté en janvier 2012 alors qu'il retournait en Éthiopie au volant d'un véhicule de marque Land Cruiser; il avait sur lui un pistolet de calibre 9 mm et 380 000 birr éthiopiens en espèces (soit environ 22 000 dollars des États-Unis), et transportait également un fusil d'assaut de type Kalachnikov¹¹⁴. Selon la police

¹⁰⁹ Le Groupe de contrôle a eu des échanges avec l'individu en question.

¹¹⁰ Témoignage recueilli lors d'un entretien daté du 18 février 2012 avec la famille la victime.

¹¹¹ D'après une conversation téléphonique confidentielle (Tel-Aviv, le 6 mai 2012).

¹¹² Il a fait partie de la 28^e division, 4^e brigade, 2^e bataillon. D'après l'entretien conduit avec Kassate Ta'ame Akolom à Addis-Abeba les 21 et 22 juin 2012.

¹¹³ Il s'agit d'un groupe d'opposition armé érythréen, appuyé par l'Éthiopie et basé à Shire, dans la région éthiopienne du Tigray. D'après des informations obtenues de source diplomatique lors d'un entretien mené à Addis-Abeba en juin 2012.

¹¹⁴ Ta'ame a été arrêté en janvier 2012 à un poste frontière situé entre le Soudan et la ville d'Humera (Éthiopie). Il a été transféré à Meqelle (Éthiopie), où il a été détenu avant d'être amené à Addis-Abeba en juin 2012 en vue d'un entretien avec le Groupe de contrôle.

éthiopienne, il a avoué être au service du général Teklai Kifle, dit « Manjus », signalé dans des rapports précédents du Groupe de contrôle en tant que l'un des principaux coordonnateurs du trafic d'êtres humains effectué depuis l'Érythrée.

142. Amené à Addis-Abeba pour poursuivre l'interrogatoire, Ta'ame a radicalement modifié les termes de sa déposition, niant catégoriquement avoir été un agent du renseignement érythréen actif en Érythrée, au Soudan et en Éthiopie ¹¹⁵. Il a cependant avoué avoir été membre, pendant la période précédant son arrestation, du Mouvement érythréen pour la démocratie et la justice, ce qui lui permettait de justifier ses fréquents voyages afin de se rendre au camp de réfugiés de Shagarab, dans le Soudan oriental, où il tenait une buvette, activité d'où provenait, selon ses dires, la somme importante trouvée sur lui ¹¹⁵.

143. Au moment de son arrestation, Ta'ame était en compagnie d'un parent, un compositeur éthiopien dénommé Solomon Lema ¹¹⁶. De son propre aveu, Lema a reçu à plusieurs reprises des virements de sommes importantes pour le compte de Ta'ame. Selon trois complices de Ta'ame interrogés par le Groupe de contrôle, il encaissait régulièrement des sommes virées depuis l'étranger, dont au moins deux provenant d'Israël ¹¹⁷. Lema a affirmé, sans jamais se démentir, que ces virements, dont le montant variait entre 100 000 et 200 000 birr éthiopiens (soit 5 000 à 10 000 dollars), avaient servi à acheter des instruments de musique et un minibus, et n'avaient rien à voir avec le trafic d'êtres humains ou la prise d'otages ¹¹⁷.

144. Le Groupe de contrôle a cependant recueilli, au cours de son enquête, différents témoignages de nationaux érythréens, eux-mêmes victimes de trafic d'êtres humains et qui ont reconnu Ta'ame sur une photographie qui leur a été présentée (voir annexe 17) ¹¹⁸. De nombreux individus ont affirmé avoir vu Ta'ame dans le camp de Shagarab, téléphonant sans arrêt pour organiser le transfert de réfugiés via le Soudan, en coordination avec d'autres Érythréens et avec le concours de trafiquants rashaida ¹¹⁸.

VII. Recettes du secteur minier et mesures de vigilance

145. Dans sa résolution 2023 (2011), le Conseil de sécurité a engagé l'Érythrée à faire preuve de transparence en ce qui concernait ses finances publiques, notamment en coopérant avec le Groupe de contrôle, et prié le Comité de mettre au point, avec l'aide du Groupe de contrôle, des lignes directrices dont pourraient se servir les États Membres afin d'empêcher que les fonds provenant du secteur minier érythréen contribuent aux violations des résolutions 1844 (2008), 1862 (2009), 1907 (2009) et 2023 (2011).

146. Étant donné l'opacité du système érythréen de gestion des devises fortes et le caractère interchangeable de ses différents éléments ¹¹⁹, l'envoi de fonds par le

¹¹⁵ D'après l'entretien conduit avec Ta'ame à Addis-Abeba les 21 et 22 juin 2012.

¹¹⁶ Leurs mères appartiennent au même clan érythréen. D'après l'entretien tenu avec Solomon Lema à Addis-Abeba le 3 juin 2012.

¹¹⁷ D'après les entretiens conduits avec Amanuel Tesfai Haday et Tedros Bereket Ali à Addis-Abeba, le 3 novembre 2012.

¹¹⁸ D'après des entretiens réalisés avec des réfugiés érythréens en Israël les 22 juillet, 18, 21, 23 et 30 août, 1^{er} septembre et 31 octobre 2012.

¹¹⁹ Comme indiqué dans le document S/2011/433, l'Érythrée s'est dotée de deux économies parallèles : une économie formelle, officiellement gérée par l'État, et un réseau financier opaque,

Gouvernement érythréen à des agents des Chabab (voir le précédent rapport du Groupe de contrôle publié sous la cote S/2011/433) et les rapports que l'État entretient avec des perturbateurs et des Chabab (voir plus haut), le Groupe de contrôle recommande au Comité d'examiner la possibilité de mettre en place des procédures de vigilance permettant de contrôler les recettes du secteur minier.

147. Ces procédures seraient susceptibles de réduire le risque que le régime détourne des sommes en devises fortes provenant du secteur minier pour les acheminer à travers ses différentes structures financières et les allouer à des activités violant les résolutions susmentionnées.

A. Activités minières en Érythrée

148. Selon le Ministère érythréen de l'énergie et des mines, il y a en Érythrée 21 sociétés qui mènent des activités de prospection minière, de même qu'une société qui y exerce des activités d'exploitation¹²⁰, les principales ressources minérales du pays étant la potasse et des métaux précieux (or) et communs (cuivre et zinc).

149. De ces sociétés, trois en seront bientôt à la phase de production :

a) La Sunridge Gold Corporation, qui devrait terminer en 2013 l'étude de la faisabilité de son projet de mine à Asmara, estime que cette dernière devrait produire plus de 365 000 tonnes de cuivre, 812 000 tonnes de zinc et des quantités importantes d'or et d'argent au cours de sa période d'activité (15 ans)¹²¹;

b) La South Boulder Mines Ltd., société australienne susceptible d'exploiter la première et la plus importante mine de potasse moderne, qui contient une quantité de ressources extractibles estimée à 1 milliard de tonnes, soit une quantité suffisante pour financer le projet pendant plus de 20 ans¹²². Cette mine devrait être exploitée dès 2016;

qui est essentiellement établi à l'étranger et administré par des membres et des partisans du parti au pouvoir, le Front populaire pour la démocratie et la justice. Selon des responsables des administrations publiques, l'économie formelle se fonde presque exclusivement sur des transactions effectuées en nakfa, la monnaie nationale non convertible, et se caractérise par un déficit chronique de devises fortes, chose qui, en théorie, devrait empêcher l'Érythrée d'apporter un soutien à des groupes armés étrangers. L'économie informelle contrôlée par le Front populaire pour la démocratie et la justice est, à bien des égards, héritée de l'organisation financière du Front populaire de libération de l'Érythrée pendant la lutte de libération. Dans une mesure bien plus importante que l'économie officielle, elle repose sur des transactions effectuées dans des devises fortes et est gérée presque entièrement depuis l'étranger à travers un réseau international labyrinthique de sociétés, de particuliers et de comptes bancaires, qui dans bien des cas n'ont aucune affiliation déclarée au parti au pouvoir ou à l'État érythréen, et qui sont souvent liés à des activités non déclarées ou illicites. Les dépôts de devises fortes sont officiellement gérés par un conseil de contrôle des devises fortes composé de représentants du Ministère du développement national, du Ministère des finances, de la Bank of Eritrea, de la Commercial Bank of Eritrea et du Directeur du Département des affaires économiques du Front populaire pour la démocratie et la justice, Hagos Gebrehiwot (alias Hagos « Kisha »). Si, en théorie, la Bank of Eritrea est le principal dépositaire de devises fortes, les devises fortes passent en réalité par un grand nombre de banques et de voies informelles.

¹²⁰ Une carte des concessions en 2011 est disponible à l'adresse suivante : http://www.moem.gov.er/index.php?option=com_content&task=view&id=51&Itemid=49.

¹²¹ Voir <http://www.grandich.com/2012/11/grandich-client-sunridge-gold-54/>.

¹²² Voir <http://www.southbouldermines.com.au/files/120830-A-World-Class-Potash-Mine-in-Development-Presentation-for-Africa-Down-Under-2012.pdf>.

c) Le groupe China SFECO, dont le siège est en Chine, qui a acheté en septembre 2012 des ressources en Érythrée à la Chalice Gold Mines Ltd¹²³.

150. En outre, la société canadienne Nevsun Resources Ltd. exerce déjà des activités de production dans le pays. Exploitant la mine d'or et de cuivre de Bisha depuis février 2011, elle a produit 379 000 onces d'or en 2011. La production de cette mine en 2011 se chiffre à 614 millions de dollars¹²⁴. La société indique avoir extrait 313 000 onces d'or en 2012¹²⁵. Elle estime qu'une fois épuisées les réserves d'or, la mine de Bisha pourra encore produire 10 300 000 onces d'argent, 860 000 000 livres de cuivre et 1 890 000 000 livres de zinc¹²⁶.

151. Étant la seule société qui exploite déjà des mines en Érythrée, la Nevsun Resources Ltd. est aussi la seule à s'être acquittée de taxes, redevances et dividendes au titre de sa production minière.

B. Sommes versées au Gouvernement érythréen

152. Cliff Davis, Président-Directeur général de la société Nevsun, a indiqué en novembre 2012 que la mine de Bisha avait amorcé la phase de transition vers la production de cuivre et que les sommes versées à l'État pendant sa période d'exploitation, qui devrait s'étendre au moins jusqu'en 2024, dépasseraient probablement 1 milliard de dollars¹²⁷.

153. La mine de Bisha est détenue à 40 % par la Société minière nationale érythréenne, qui appartient à l'État, et à 60 % par la Nevsun. À ce titre, cette dernière doit payer des dividendes à la Société minière nationale érythréenne, en sus des taxes et des redevances dues à l'État.

154. Lors d'une conférence téléphonique tenue le 21 mars 2013 avec des investisseurs, Cliff Davis a affirmé que la Nevsun avait versé, au cours des quatre trimestres de 2012, un montant total de plus de 300 millions de dollars à l'État érythréen au titre des taxes, des redevances et des dividendes¹²⁸. D'après l'état financier de la société, ce montant s'élève plus exactement à 317 millions de dollars¹²⁹, soit une augmentation considérable par rapport à la somme d'environ 148 millions payée en 2011¹³⁰.

155. Ni la Nevsun ni le Gouvernement érythréen n'ont précisé comment ces paiements étaient effectués ou à quelles banques, institutions ou sociétés ils étaient versés. Cela n'est pas sans importance étant donné l'opacité du système de gestion

¹²³ Selon un communiqué publié le 4 septembre 2012 par la Chalice Gold Mines Ltd., celle-ci a vendu son projet « Zara Gold » en Érythrée au groupe China SFECO et à la Société minière nationale érythréenne pour un prix total de 114 millions de dollars des États-Unis. Elle a versé au Gouvernement érythréen un montant non divulgué au titre de l'impôt sur les ventes et mène toujours des activités de prospection en Érythrée dans le cadre du projet Mogoraib North VMS Exploration.

¹²⁴ Voir <http://nevsun.com/news/2012/march21/>.

¹²⁵ D'après la transcription d'une conférence téléphonique tenue avec Cliff Davis le 21 mars 2013.

¹²⁶ Voir <http://nevsun.com/projects/bisha-main/>.

¹²⁷ Voir les commentaires formulés par Cliff Davis : <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=5812597&Language=E&Mode=1>.

¹²⁸ D'après la transcription d'une conférence téléphonique tenue avec Cliff Davis le 21 mars 2013.

¹²⁹ Rapport de la société Nevsun sur la responsabilité sociale d'entreprise (2012).

¹³⁰ Rapport de la société Nevsun sur la responsabilité sociale d'entreprise (2011).

des devises fortes et le caractère interchangeable de ses différents éléments, comme expliqué ci-dessus et dans les rapports précédents du Groupe de contrôle.

156. En outre, le Groupe de contrôle a appris que Berhane Habtemariam, ancien Directeur général de la Société minière nationale érythréenne, avait été nommé en 2012 Ministre érythréen des finances, à la suite de critiques formulées par son prédécesseur au sujet de l'opacité de la comptabilité des recettes générées par la production aurifère. Précédemment, M. Habtemariam avait occupé le poste de vérificateur général des comptes de l'Érythrée. Il exerce toujours, d'après les informations dont dispose le Groupe, une certaine influence à la Société minière nationale érythréenne, de même qu'au bureau du Vérificateur général, ce qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts en ce qui concerne l'enregistrement transparent des recettes du secteur minier par les institutions financières érythréennes.

157. Le Groupe de contrôle a demandé à des cadres supérieurs de la Nevsun de fournir des précisions sur la nature des paiements effectués par la société, mais n'a pas encore reçu de réponse de leur part.

C. Procédures de vigilance

158. Dans son rapport précédent (S/2012/545), le Groupe de contrôle a proposé, pour examen par le Comité, trois solutions qui permettraient d'appliquer des procédures de vigilance aux activités minières de l'Érythrée. Elles sont présentées ci-après, telles qu'énoncées aux paragraphes 115 à 121 dudit rapport :

1. Communication volontaire et affectation des crédits;
2. Contrôle conjoint;
3. Communication obligatoire des informations.

159. La première solution se fonde sur la participation volontaire à un mécanisme international de gestion des recettes tirées des ressources naturelles, par exemple l'Initiative de transparence des industries extractives, les autorités érythréennes et leurs partenaires du secteur privé s'engageant par là à publier les informations relatives aux recettes et aux paiements. Cette solution n'est possible que si la société civile s'emploie activement à demander des comptes aux parties concernées et que les conditions nécessaires à des audits externes dignes de foi sont réunies.

160. La troisième solution consiste, pour les gouvernements des pays dans lesquels sont implantées les entreprises qui possèdent des intérêts dans l'exploitation minière en Érythrée, à exiger que ces dernières communiquent le détail de tous les paiements qu'elles auront faits au Gouvernement érythréen, permettant ainsi aux autorités nationales et au Groupe de contrôle de donner suite à toutes demandes de renseignements. Cela poserait d'importants problèmes d'ordre pratique, notamment parce qu'il est difficile de mener des enquêtes financières en Érythrée. Même s'il disposait de capacités lui permettant de suivre les différents mouvements de fonds depuis l'Érythrée vers l'étranger, le Groupe devrait surmonter de nombreux obstacles juridiques pour accéder aux informations voulues sur ces mouvements, lesquels font intervenir un nombre incalculable de correspondants bancaires étrangers et de services de transfert de fonds.

161. Le Groupe de contrôle estime donc que les solutions 1 et 3, qu'elles soient mises en œuvre séparément ou conjointement, ne suffiraient pas à atténuer le risque que des fonds soient détournés vers des activités violant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Même si les paiements étaient consignés de façon transparente par les sociétés et les autorités érythréennes et effectués sur un compte spécial unique, rien ne garantirait que les sommes versées ne seraient pas détournées au moyen du système opaque de gestion des devises fortes décrit plus haut et dans le rapport précédent (S/2011/433).

162. Par conséquent, le Groupe de contrôle recommande que soit appliquée la deuxième solution, la seule qui lui semble viable, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité décide de lever les sanctions imposées à l'Érythrée. Cette solution consisterait à exiger des sociétés qu'elles versent tous leurs paiements sur un compte administré conjointement par le Gouvernement érythréen et un organe international de surveillance, lequel serait chargé d'approuver la préaffectation de ces fonds. Le compte en question pourrait être un compte séquestre, administré par le Gouvernement érythréen et un organe de surveillance désigné par le Conseil de sécurité, ou par un organisme externe tel que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement. Le Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique qui a été mis en place au Libéria pourrait servir de modèle au système érythréen. Les deuxième et troisième solutions pourraient également être mises en œuvre à titre de mesures complémentaires.

163. Le Groupe de contrôle est d'avis qu'un tel mécanisme de surveillance permettrait à l'Érythrée de continuer de développer les activités minières, ainsi que les autres secteurs de l'économie, à la condition que les dépenses financées par les recettes de ces activités soient surveillées jusqu'à la levée des sanctions. Ce système ne pourrait fonctionner qu'avec la participation volontaire du Gouvernement érythréen.

D. Autres questions

164. Le Groupe de contrôle n'a pas formulé d'observations sur les questions concernant le domaine public et la responsabilité sociale des entreprises qui ont été soulevées au sujet des rapports entre la société Nevsun et une entreprise réalisant des travaux publics pour les autorités érythréennes qui aurait eu recours au travail forcé dans la mine de Bisha¹³¹. La question relève de la compétence du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée.

VIII. Entraves à l'application de la résolution 1862 (2009)

165. Au paragraphe 4 de sa résolution 1907 (2009), le Conseil de sécurité a exigé de l'Érythrée qu'elle communique toutes informations disponibles concernant les combattants djiboutiens portés disparus depuis les heurts des 10 au 12 juin 2008 afin

¹³¹ Voir le rapport de l'organisation Human Rights Watch intitulé « Hear No Evil: Forced Labor and Corporate Responsibility in Eritrea's Mining Sector », disponible en anglais à l'adresse ci-après, où l'on trouvera également un résumé du rapport en français : <http://www.hrw.org/reports/2013/01/15/hear-no-evil-0>.

que les personnes intéressées puissent constater la présence de prisonniers de guerre djiboutiens et leur état de santé.

166. Le 6 octobre 2011, le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'ONU a adressé au Secrétaire général une lettre l'informant de l'évasion de deux prisonniers de guerre djiboutiens d'une prison en Érythrée, dans laquelle il rappelait que l'Érythrée avait pourtant toujours nié détenir de tels prisonniers (S/2011/617). Le Groupe de contrôle a ensuite confirmé, dans son rapport du 13 juillet 2012 (S/2012/545), que les autorités érythréennes avaient bel et bien détenu des militaires djiboutiens et qu'au moins cinq autres prisonniers de guerre étaient toujours en vie en septembre 2011.

167. Au paragraphe 137 de ce rapport, le Groupe de contrôle a recommandé au Gouvernement érythréen de communiquer immédiatement toute information dont il dispose concernant la situation des prisonniers de guerre djiboutiens qu'il garde en détention ou des militaires djiboutiens portés disparus après les hostilités de juin 2008. Un membre du Comité a toutefois mis en attente le projet de lettre appelant l'attention du Représentant permanent de l'Érythrée sur cette recommandation.

168. Le Gouvernement érythréen n'a toujours pas reconnu détenir des combattants djiboutiens, ni fourni d'information sur leur état de santé. Lors d'une réunion tenue le 31 janvier 2013 à Bruxelles avec Yemane Ghebreab, conseiller politique du Président de l'Érythrée, le Groupe de contrôle lui a demandé des renseignements sur les prisonniers de guerre, obtenant pour toute réponse que les questions concernant la résolution du conflit avec Djibouti ne pouvaient être traitées qu'avec la médiation du Qatar, et qu'aucun autre intermédiaire n'était nécessaire.

169. Pendant son mandat actuel, le Groupe de contrôle a toutefois constaté qu'aucun progrès n'avait été fait dans l'application de l'article 3, relatif aux prisonniers de guerre, de l'accord général signé le 6 juin 2010 par Djibouti et l'Érythrée sous les auspices du Qatar. Cela étant, le 6 février 2013, le Représentant permanent de Djibouti auprès de l'ONU a fait savoir au Groupe que le Gouvernement djiboutien avait présenté au Qatar toutes les pièces dont celui-ci avait besoin pour jouer son rôle de médiateur et entendait aller jusqu'au bout de cette option avant d'envisager d'autres solutions.

170. Comme dans son rapport précédent, le Groupe de contrôle rappelle que, dans sa résolution 2023 (2011), le Conseil de sécurité a exigé de l'Érythrée qu'elle communique toutes informations disponibles concernant les combattants djiboutiens portés disparus et ceux qui pourraient être détenus en Érythrée.

171. Le Groupe de contrôle est toujours d'avis que l'Érythrée, en niant détenir des prisonniers de guerre djiboutiens et en refusant de fournir des informations à leur sujet, fait obstacle à l'application de la résolution 1862 (2009), et qu'il convient d'envisager de soumettre les responsables aux mesures ciblées énoncées dans la résolution 1907 (2009).

IX. Entraves aux investigations et aux travaux du Groupe de travail

172. Au paragraphe 15 e) de sa résolution 1907 (2009), le Conseil de sécurité a interdit tout acte faisant obstacle aux investigations ou aux travaux du Groupe de contrôle.

173. Comme indiqué plus haut, dans la section I.A du présent rapport, le Gouvernement érythréen a empêché systématiquement le Groupe de contrôle de se rendre à Asmara et de poursuivre ses investigations sur le territoire de l'Érythrée.

174. De plus, le Gouvernement érythréen a réussi à se procurer des rapports d'étape strictement confidentiels, établis mensuellement par le Groupe de contrôle conformément au paragraphe 13 l) de la résolution 2060 (2012) du Conseil de sécurité, et en a publié le contenu sur des sites de médias sociaux et dans la presse.

175. Le Groupe de contrôle estime que les responsables de ces actes ont violé les dispositions du paragraphe 15 e) de la résolution 1907 (2009).

X. Recommandations

Embargo sur les armes

176. Le Groupe de contrôle recommande au Conseil de sécurité de soumettre à une procédure de notification et d'approbation tacite en cinq jours l'importation en Érythrée de certaines catégories de pièces et de matériel normalement destinés à un usage civil mais pouvant être employés à des fins militaires, y compris les moyens aériens civils, les véhicules tout terrain et les véhicules à chenilles.

Prélèvement de recettes fiscales à l'étranger

177. Le Groupe recommande au Conseil de sécurité et au Comité de demander aux États Membres, notamment ceux où vit un nombre important d'Érythréens, tels que l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Australie, le Canada, le Danemark, les Émirats arabes unis, les États-Unis, la Finlande, la France, Israël, l'Italie, le Kenya, la Norvège, l'Ouganda, le Royaume-Uni, le Soudan, le Soudan du Sud, la Suède et la Suisse, de faire rapport sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité, conformément au paragraphe 11 de la résolution 2023 (2011), d'ici au 31 décembre 2013.

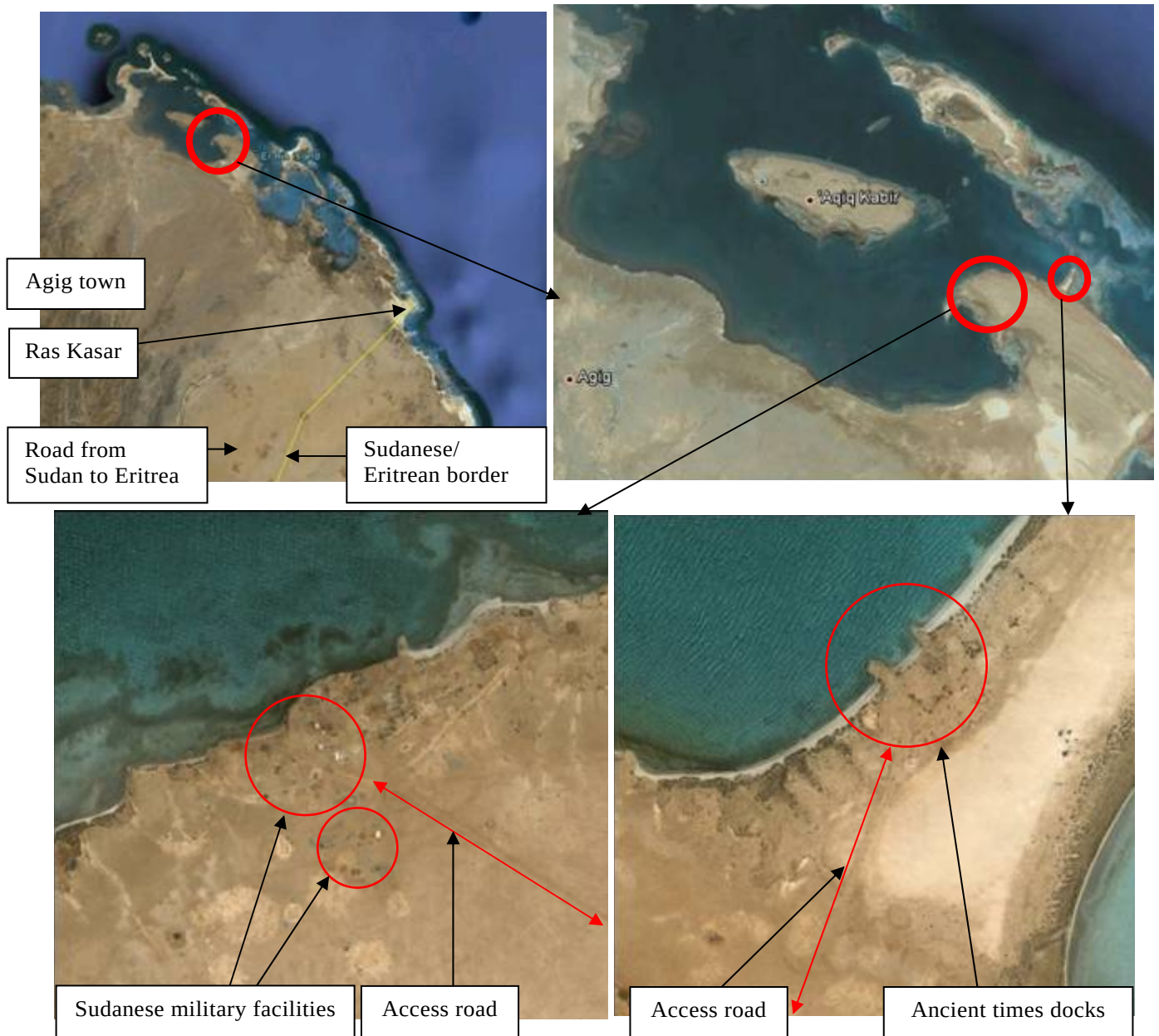
Mesures de précaution concernant les recettes du secteur minier

178. Le Groupe de contrôle recommande l'adoption d'un train de mesures de précaution afin de surveiller l'utilisation des recettes que l'Érythrée tire du secteur minier, comme indiqué plus haut. Il recommande la création d'un compte séquestre, sur lequel devraient être déposés tous fonds dus au Gouvernement érythréen au titre des taxes, des redevances et des dividendes et qui pourrait être administré conjointement et à titre volontaire par le Gouvernement et une tierce partie compétente. Le fonctionnement de l'organe de surveillance commun pourrait se fonder en partie sur celui du Programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique qui a été mis en place au Libéria.

Annex 1

Aerial view of Ageeg (also known as Agig) and its surroundings

Imagery date: 19 June 2004/Source: Google Earth 7.0.3.8542
Coordinates: 18°12'8.75"N 38°21'39.41"

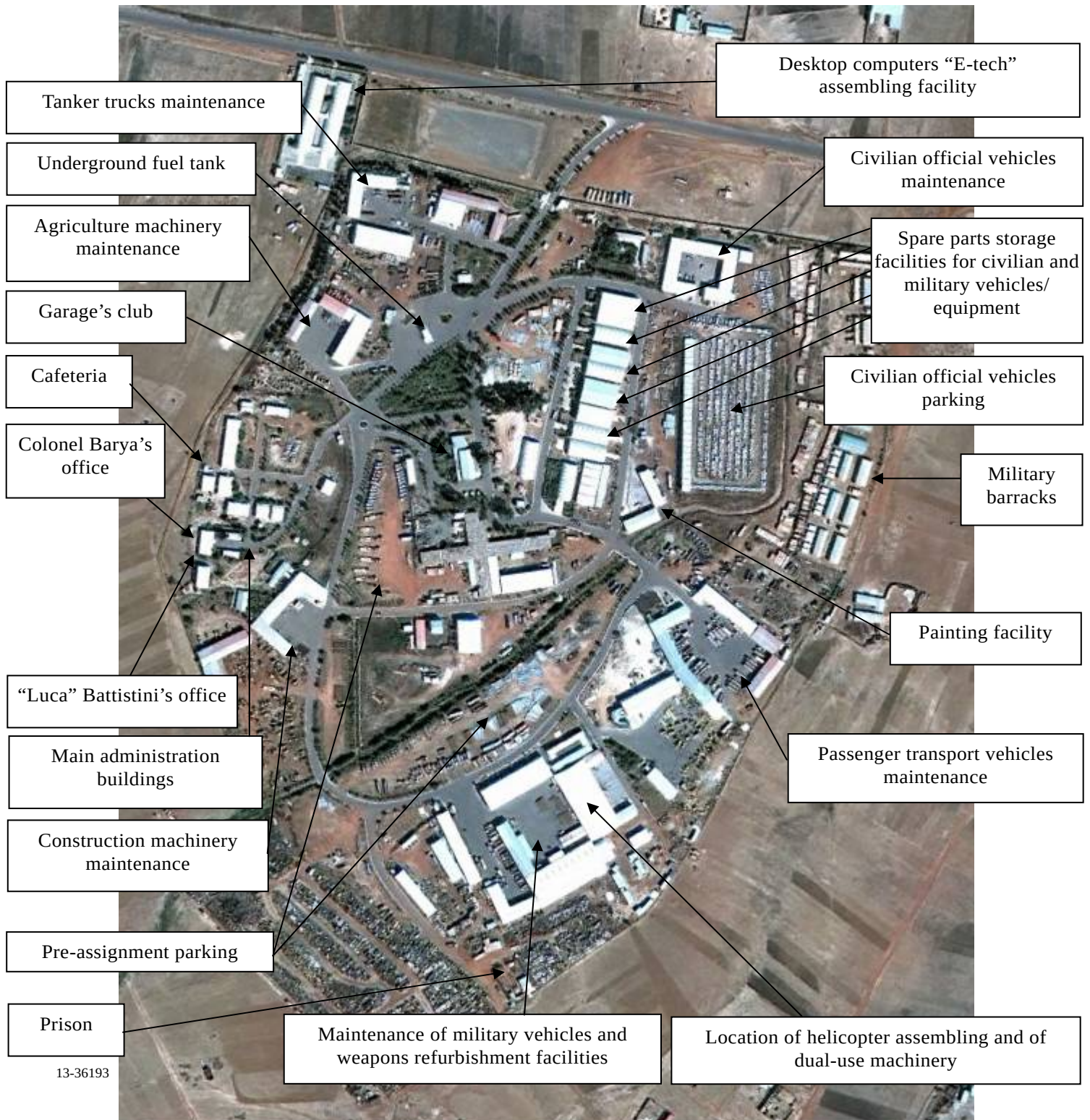


Annex 2

Aerial view of Asha Golgol

Imagery date: 31 January 2011/Source: Google Earth 7.0.3.8542

Coordinates: 15°14'47.49"N 38°50'6.41"E



Annex 3

Photographs and bill of lading for import of radial drilling equipment and vertical milling equipment



shamsw.txt

Pacific Intl. Lines
MANIFESTINBOUND CARGO
03-May-2011 17:43 Page 1

Vessel Name : KOTA KARIM
 Arrived 03-May-2011
 Port of loading : SHANGHAI, CHINA
 of discharge : XXXXXXXXXX
 Captain name :

Voy No. KRM042

Port

B/L No. Shipper : GUANGCAIWEIXINMAOYI(BEIJING)
 2712,WANGJINGYUAN,CHAOYANG QU,BEIJING TEL:13371777728
 SHAMSW110000023 Consignee: PUBLIC TECHNICAL SERVICES CENTER
 ASMARA,STATE OF ERITREA TEL:291-8370846 FAX:291-8370844
 Notify : SAME AS CONSIGNEE

Issued on 15-Apr-2011 Movement FCL/FCL Terms CY/CY Received at : SHANGHAI,
 CHINA Delivery at : MASSAWA, ERITREA

1 x 40HC Containers Gross Wgt 15,990.000 KGS volume 26.960 MTQ

Marks and numbers

Goods description

N/M

6 CASES
 SLOTTING MACHINE
 RADIAL DRILLING MACHINE
 VERTICAL MILLING MACHINE
 STEEL PLATE SHEAR
 AIR COMPRESSOR
 SHIPPER'S LOAD STOW COUNT & SE
 AL
 SHIPPED ON BOARD
 FREIGHT PREPAID

Pack ContainerNo. seal numbers

40HC PCIU9947947 034063

Annex 4

Photographs of initial group of decommissioned vehicles at Jebel Ali port, Dubai, United Arab Emirates

Mercedes-Benz truck, (2638A model), Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012



Scania truck (P-93 model), Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012



Iveco trucks (260E model), Jebel Ali port, Dubai, U.A.E. 18 November 2012



Iveco truck (260E model), Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., 18 November 2012



*Mercedes-Benz G-Wagen staff vehicle (240 model), Jebel Ali port, Dubai,
U.A.E., October 2012*



Annex 5**Shipping labels — MV *Morning Linda***

*NMT ID sticker identifying Iveco truck shipped from Bremerhaven, Germany, to
Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012*



*Some Iveco trucks offloaded in Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., bear shipping note
indicating prior shipment from Drammen, Norway to Bremerhaven, Germany, 2012*



Shipping label , MV Morning Linda, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012



Shipping label , MV Morning Linda, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012

VESSEL VOYAGE		Morning Linda	
PORT OF DISCHARGE		JEBEL ALI	
VIA	JEBEL ALI		
WT	9.500	HT	348
SER NO: VIN NO:	015716		
REMARKS: NER	DEAE1109186		
TALLY NO:	59120 / P 08		

Annex 6

Photographs of additional decommissioned vehicles at Jebel Ali port

Scania and Iveco trucks, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., 2012.



Iveco truck, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012



Annex 7

Shipping labels — STX Changxing Rose

Shipping label, STX Changxing Rose, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., 18 November 2012



*Shipping label, STX Changxing Rose, Jebel Ali port, Dubai, U.A.E.,
18 November 2012*



Annex 8

Cargo list issued by Maskineri Eksport



LLC Central Point General Trading
P.O.Box 121096
Dubai Frlj Al Marar Golf street
Dubai Emirates United Arab

BRUKT/NYTT MASKINERI EKSPORT
ENKELTPERSON FORETAK
Bringebærstien 1-1348 Rykkian
NORWAY - Org.no.NO 988 422 911 MVA



Tel: 004767180532
Mobil: 004797747589
Fax: 004767410182
Tesfamichael Tekesse
A/c no. 51301188084
Dea norske Bank
Oslo-Norway
E-mail: Levalenit@yahoo.no

Invoice no. 12003
18.08.2012

1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C030025	NOK	300.000,-
Loaded with:		
2 pcs. used Tamrock compressors	NOK	4.000,-
1 pcs. used Bomrade compressor	NOK	2.000,-
1 pcs. used pressure tank	NOK	500,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C030153	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Atlas compressor	NOK	1.500,-
1 pcs. used metal cutter	NOK	4.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C020024	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Wiberg agricultural plow	NOK	2.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C039885	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Jesper saw	NOK	3.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C041536	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Doabiet agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-

Tesfamichael Tekesse
BRUKT/NYTT MASKINERI EKSPORT
Bringebærstien 1-1348 Rykkian
NORWAY - Org.no.NO 988 422 911 MVA
Tel: +47 67 18 05 32 Fax: +47 67 41 01 82

1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C019573	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Kongskilde agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C039780	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Mercedes Benz 240 jeep. Chnr. WDB46131017061977	NOK	30.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C040235	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Mercedes Benz 240 jeep. Chnr. WDB46131017042595	NOK	30.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C010065	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Mercedes Benz 240 jeep. Chnr. WDB46131017053380	NOK	30.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C041456	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Stegsted agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C040139	NOK	300.000,-
Loaded with:		
2 pcs. Kvernland agricultural plows	NOK	4.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C041496	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Stegsted agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C050939	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Stegsted agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C015871	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. used Kongskilde agricultural plow	NOK	2.000,-
1 pcs. used Kvernland agricultural plow	NOK	2.000,-

1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C030331	NOK	300.000,-
Loaded with:		
13 pcs. electrical cabinets	NOK	4.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C015096	NOK	300.000,-
Loaded with:		
5 pallets new excavator undercarriage parts	NOK	100.000,-
7 pallets Iveco/Man spare parts	NOK	30.000,-
5 pcs. tires 14.00x20	NOK	2.500,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C039632	NOK	300.000,-
Loaded with:		
4 pallets new excavator undercarriage parts	NOK	75.000,-
13 pcs. tires 14.00x20	NOK	5.500,-
9 pcs. tires 14.00x20	NOK	4.500,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C068769	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. diesel electric aggregate s/n D1552. Mobile	NOK	150.000,-
1 pcs. electrical cabinet	NOK	5.000,-
4 pcs. pipes	NOK	1.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C030865	NOK	300.000,-
Loaded with:		
11 pallets electrical equipment	NOK	3.000,-
2 pcs. tires 14.00x20	NOK	1.000,-
1 unit used Iveco 260E chnr. WJMF2NPU00C040140	NOK	300.000,-
Loaded with:		
1 pcs. Stamford generator	NOK	15.000,-
Total price C+F Dubai	NOK	6.532.500,-
		=====

Annex 9

Central Point bill of lading

Shipper / Exporter (complete name and address)
 BRUKT & NYTT MASKINERI EXPORT
 BRINGEBÆRSTIEN 1
 1348 RYKKINN - NORWAY

Consignee (complete name and address)
 LLC CENTRAL POINT GENERAL TRADING
 P.O.BOX 121096
 DUBAI FREE ZONE MARSA KHALIFA STREET
 DUBAI EMIRATES UNITED ARAB
 TEL: 0097142562491, 00971567494275

Notify (complete name and address)
 SAME AS CONSIGNEE

Local Vessel

 Ocean Vessel
 MORNING LINDA
 Port of Discharge
 JEBEL ALI
 Marks and Nos.

From

 Port of Loading
 BREMERHAVEN
 Port of Final Destination*

 Number and kind of packages:

BILL OF LADING B/L No.

LID036BRVJBA0005



NMTC B.V.
 Gorslaan 30
 1441 RG Purmerend
 The Netherlands

Freight payable at
 GOTHENBURG
 Description of goods

Number of original B/L
 THREE (3)
 Gross weight Measurement

SEE ATTACHED LIST 20 UNITS.

190.000 KGS

PARTICULARS FURNISHED BY SHIPPER

NMT INTERNATIONAL SHIPPING DUBAI LLC
 THE PALLADIUM, UNIT #1004, 10TH FLOOR
 JUMEIRAH LAKES TOWERS,
 DUBAI - U.A.E.
 TEL + 971 4 4484330 FAX + 971 4 4484331

FREIGHT PREPAID

COPY

SHIPPED ON BOARD

NOT NEGOTIABLE

VESSEL NOT RESPONSIBLE FOR ACCESSORIES AND / OR
 LOOSE ITEMS INCLUDING PERSONAL EFFECTS OF ANY
 KIND SAID TO BE STOWED IN OR ON VEHICLE

SHIPPED ON BOARD for transportation as set out herein the containers or other packages listed in the Carrier's Receipt above, said by the Shipper to contain the goods described in the Shipper's particulars above. The weight, measures, marks, numbers, quality, condition, contents, and value of the goods are unknown to the Carrier. In accepting this Bill of Lading, the Merchant has defined on the reverse side hereto all rights and agrees to all its terms on both sides, whether written, printed, stamped or otherwise incorporated as fully as if they were all signed by the Merchant.

CONTAINER AND VEHICLE DEMURRAGE: Attention is drawn to the Terms and Conditions for the Container and Vehicle Demurrage which apply to the contract and which may be obtained from the Carrier or Line at their Agents. The Carrier has the right to carry containers on deck as per Clause 14. One original Bill of Lading must be surrendered duly endorsed in exchange for the Goods or delivery order. IN WITNESS whereof the original Bills of Lading all of this tenor and date have been signed in the number stated above, one of which being accomplished, the others to be void.

Place and date of issue

GOTHENBURG, 31 AUGUST 2012

Signed by:

NMT, as Agents for the Carrier, NMT Lines

*It shall be interpreted by Carrier at Port of Destination (1) through Bill of Lading

BILL OF LADING

ATTACHED LIST PAGE 1 OF 1

LID036BRVJBA0005

Marks and Nos	Number and kind of packages	Description of goods	Gross weight
WJMF2NPU00C019899	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010009	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015227	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019450	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C040507	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010015	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C009688	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C009730	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010010	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015716	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C040550	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015590	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010064	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019637	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019770	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019572	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C068925	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C050800	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C030573	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C050801	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS

Annex 10

Golden Mark bill of lading

Shipper / Exporter (complete name and address)
 BRUKT & NYTT MASKINERI EXPORT
 BRINGEBERSTIEN 1
 1348 RYKKINN - NORWAY

Consignee (complete name and address)
 GOLDEN MARK GENERAL TRADING LLC
 P.O BOX 89258
 DUBAI - U.A.E
 TEL NO: +971 4 2324744
 FAX NO: +971 4 2324755

Notify (complete name and address)
 SAME AS CONSIGNEE

BILL OF LADING B/L No.:

LID036BRVJBA0005



NMTC B.V.
 Gorslaan 30
 1441 RG Purmerend
 The Netherlands

Local Vessel	From			
---	---			
Ocean Vessel	Port of Loading			
MORNING LINDA	BREMERHAVEN			
Port of Discharge	Port of final Destination*	Freight payable at	Number of original B/L	
JEBEL ALI	---	GOTHENBURG	THREE (3)	
Marks and Nos.	Number and kind of packages	Description of goods	Gross weight	Measurement
		SEE ATTACHED LIST 20 UNITS.	190.000 KGS	



PARTICULARS FURNISHED BY SHIPPER

NMT INTERNATIONAL SHIPPING DUBAI LLC
 THE PALLADIUM, UNIT #1004, 10TH FLOOR
 JUMEIRAH LAKES TOWERS,
 DUBAI - U.A.E.
 TEL + 971 4 4484330 FAX + 971 4 4484331

FREIGHT PREPAID

COPY SHIPPED ON BOARD

NOT NEGOTIABLE

VESSEL NOT RESPONSIBLE FOR ACCESSORIES AND / OR
 LOOSE ITEMS INCLUDING PERSONAL EFFECTS OF ANY
 KIND SAID TO BE STOWED IN OR ON VEHICLE

SHIPPED ON BOARD for transportation as set out herein the containers or other packages listed in the Carrier's Receipt above, said by the Shipper to contain the goods described in the Shipper's particulars above. The weight, measures, marks, numbers, quantity, condition, contents and value of the goods are unknown to the Carrier. In accepting this Bill of Lading, the Merchant (as defined on the reverse side hereof) accepts and agrees to all its terms on both sides whether written, printed, stamped or otherwise incorporated as fully as if they were all signed by the Merchant.

CONTAINER AND VEHICLE DEMURRAGE: Attention is drawn to the Terms and Conditions for the Container and Vehicle Demurrage which apply to this contract and which may be obtained from the Carrier or Line or their Agents. The Carrier has the right to carry containers on deck as per Clause 14. One original Bill of Lading must be surrendered duly endorsed in exchange for the Goods or delivery order. IN WITNESS whereof the original Bill of Lading and date hereon signed in the number stated above, one of each being accomplished, the others to be void.

Place and date of issue

GOTHENBURG, 31 AUGUST 2012

Signed by:

NMT, as Agents for the Carrier; NMT Lines

BILL OF LADING

ATTACHED LIST PAGE 1 OF 1

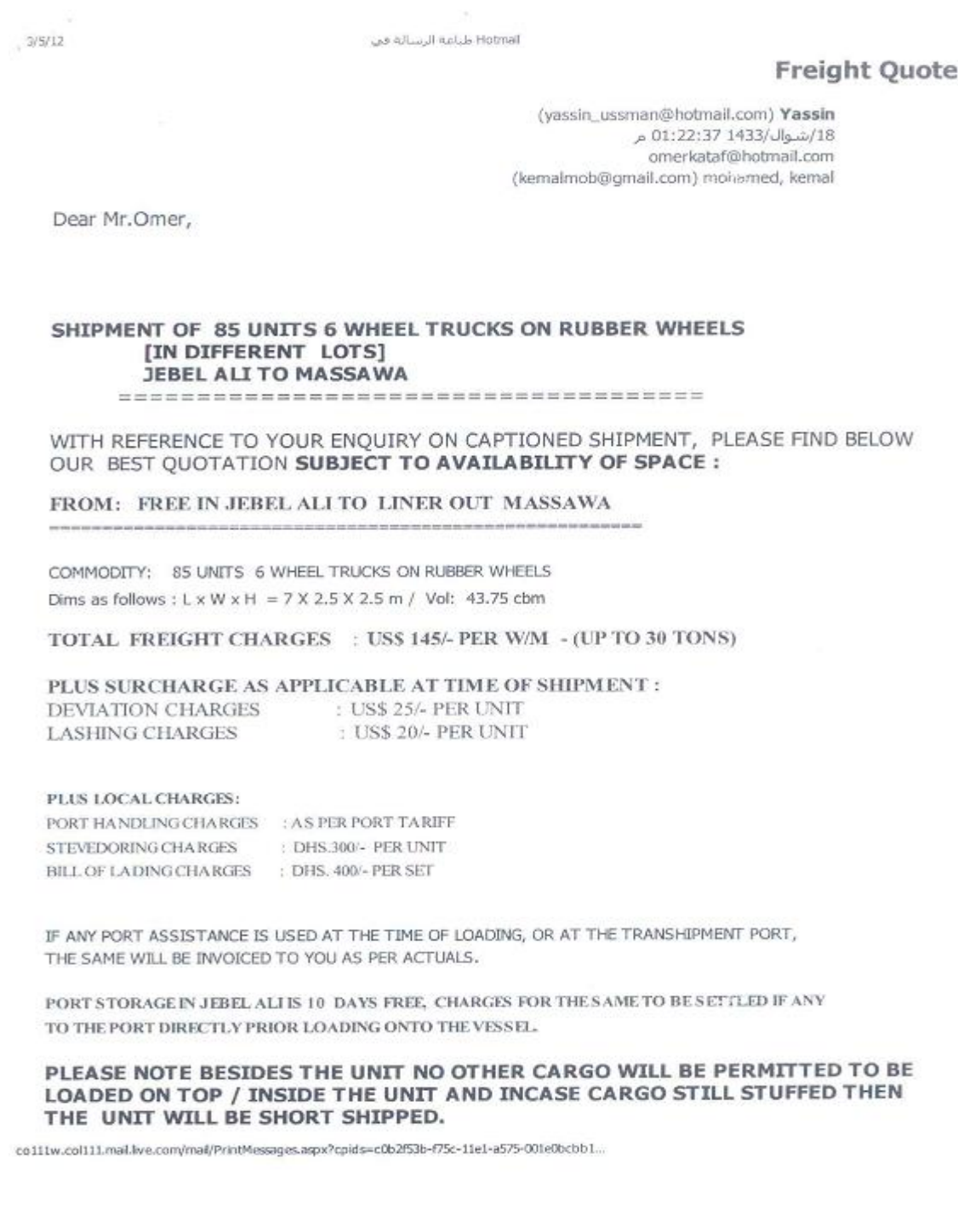
LID036BRVJBA0005

Marks and Nos.	Number and kind of packages	Description of goods	Gross weight
WJMF2NPU00C019899	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010009	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015227	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019450	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C040507	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010015	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C009688	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C009730	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010010	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015716	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C040550	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C015590	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C010064	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019637	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019770	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C019572	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C068925	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C050800	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C030573	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS
WJMF2NPU00C050801	1 USED UNIT	IVECO 260 E 37, TRUCK	9.500 KGS



Annex 11

Quotation for onward shipment of 85 trucks from Jebel Ali port, Dubai, United Arab Emirates, to Massawa, Eritrea



9/5/12

Hotmail قطاعه الرساله في

PLEASE NOTE ABOVE RATE IS AS PER DIMENSIONS FURNISHED BY YOU. IN THE EVENT OF ANY OTHER DIMENSIONS THIS RATE IS INVALID.

KINDLY NOTE THAT THE UNITS WILL BE MEASURED BY OUR SUPERVISOR AND HIS MEASUREMENTS WOULD BE CONSIDERED FINAL, HENCE KINDLY DEPUTE YOUR PERSONNEL AT SUCH TIME.

ABOVE RATE IS VALID FOR LOADING ON RO RO VESSELS ONLY WITH BOOKING TO BE RECEIVED WELL IN ADVANCE WHICH AGAIN IS SUBJECT TO SPACE AVAILABILITY.

"ONCE FIRM BOOKING MADE WITH US FOR A PARTICULAR VESSEL AND FOR SOME REASON SHIPMENT IS POSTPONED TO OUR NEXT VESSEL THEN AN ADDITIONAL FEE OF US\$ 50/- PER UNIT WOULD BE CHARGED AS ADMINISTRATION CHARGES.

"IN CASE THE BOOKING IS CANCELLED WE WILL HAVE NO OPTION BUT TO APPLY DEAD FREIGHT.

KINDLY ENSURE THAT CARGO WOULD BE CLEARED AT DESTINATION ON VESSEL ARRIVAL, AND IN CASE OF NON CLEARANCE, WE WOULD HAVE TO HOLD YOU LIABLE FOR THE SAME.

ALSO NOTE THAT ORIGINAL B/L SHOULD BE COLLECTED PROMPTLY [WITHIN 7 DAYS OF VESSEL SAILING] AND FREIGHT SETTLED.

PLEASE BE ADVISED THAT OVERTIME CHARGES WOULD BE APPLICABLE FOR UNITS / CNTRS LOADED, WHEN THE VESSEL IS OPERATING DURING THE NATIONAL HOLIDAYS.

RATES SUBJECT TO ANY VARIATION IN THE THC, CAF, BAF, OR ANY CURRENCY DIFFERENTIAL APPRECIATION CHARGES, AND ANY OTHER SURCHARGE APPLICABLE AT TIME OF SHIPMENT.

ABOVE RATES ARE VALID FOR SHIPMENTS EFFECTED UP TO 30.09.12.

TRUST THE ABOVE OFFER WILL MEET YOUR REQUIREMENTS AND LOOKING FORWARD TO RECEIVE YOUR BOOKING CONFIRMATION.

Thanks,

With Best Regards

col11w.col11l.mail.live.com/mail/PrintMessages.aspx?cpids=c0b2f53b-f75c-11e1-a575-001e0bcb1...

8/5/12

Hotmail طباعة الرسالة في

Yassin Ussman

Golden Mark General Trading

+971-50-9185904

+971-4-2385378

+971-4-2385379

89258

Dubai, UAE

coll11w.coll111.mail.live.com/mail/PrintMessages.aspx?cpids=c0b2f53b-f75c-11e1-a575-001e0bcbb1...

Annex 12

Vehicles on MV *Shaker 1* at Jebel Ali port

*Iveco trucks loaded onto MV Shaker 1 in Jebel Ali port, Dubai, U.A.E.,
bound for Massawa, Eritrea, October 2012*



*Iveco trucks loaded onto MV Shaker 1 in Jebel Ali port, Dubai, U.A.E.,
bound for Massawa, Eritrea, October 2012*



*MV Shaker 1 in Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., bound for
Massawa, Eritrea, October 2012*

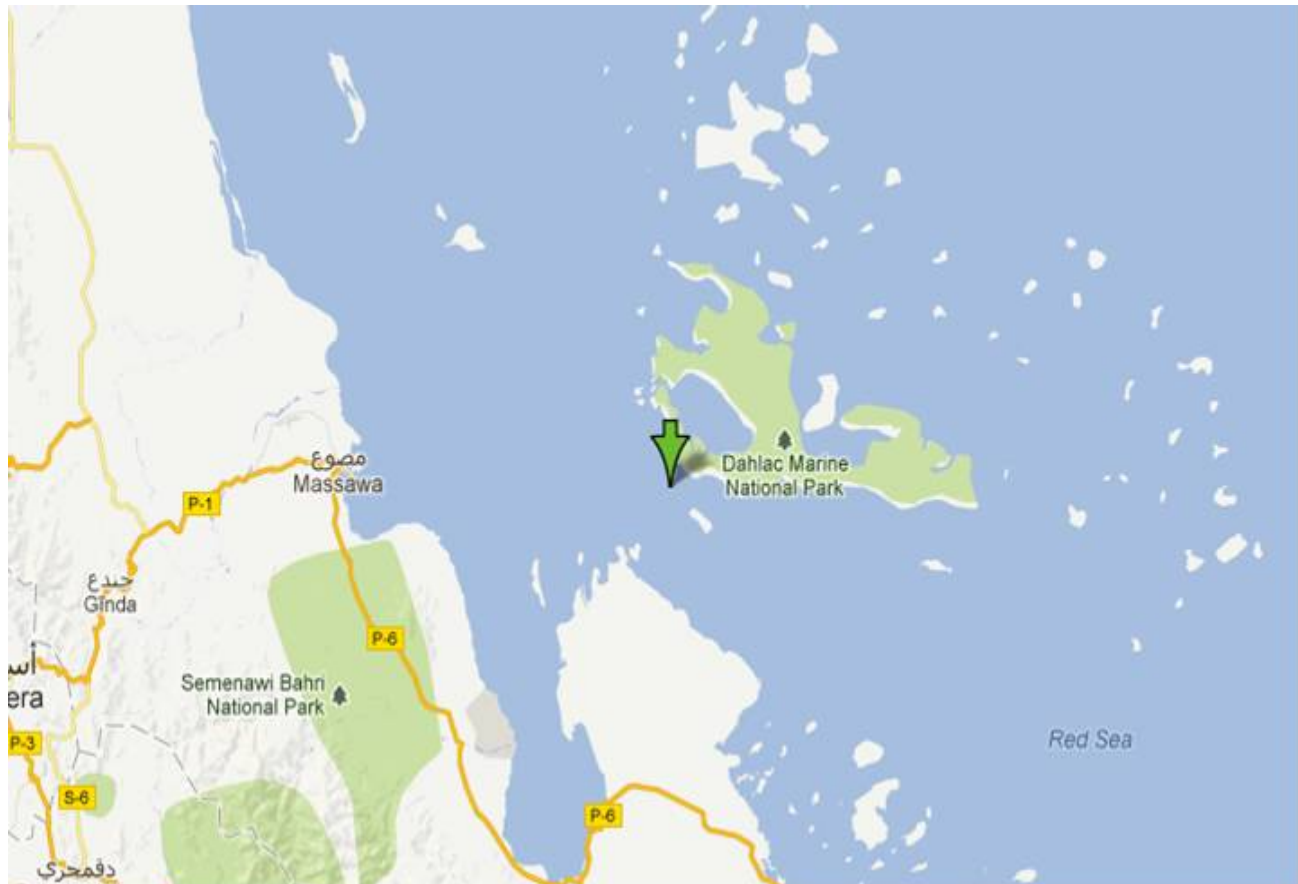


MV Shaker 1 in Jebel Ali port, Dubai, U.A.E., October 2012



Annex 13

Position of MV *Shaker 1* on 29 November 2012

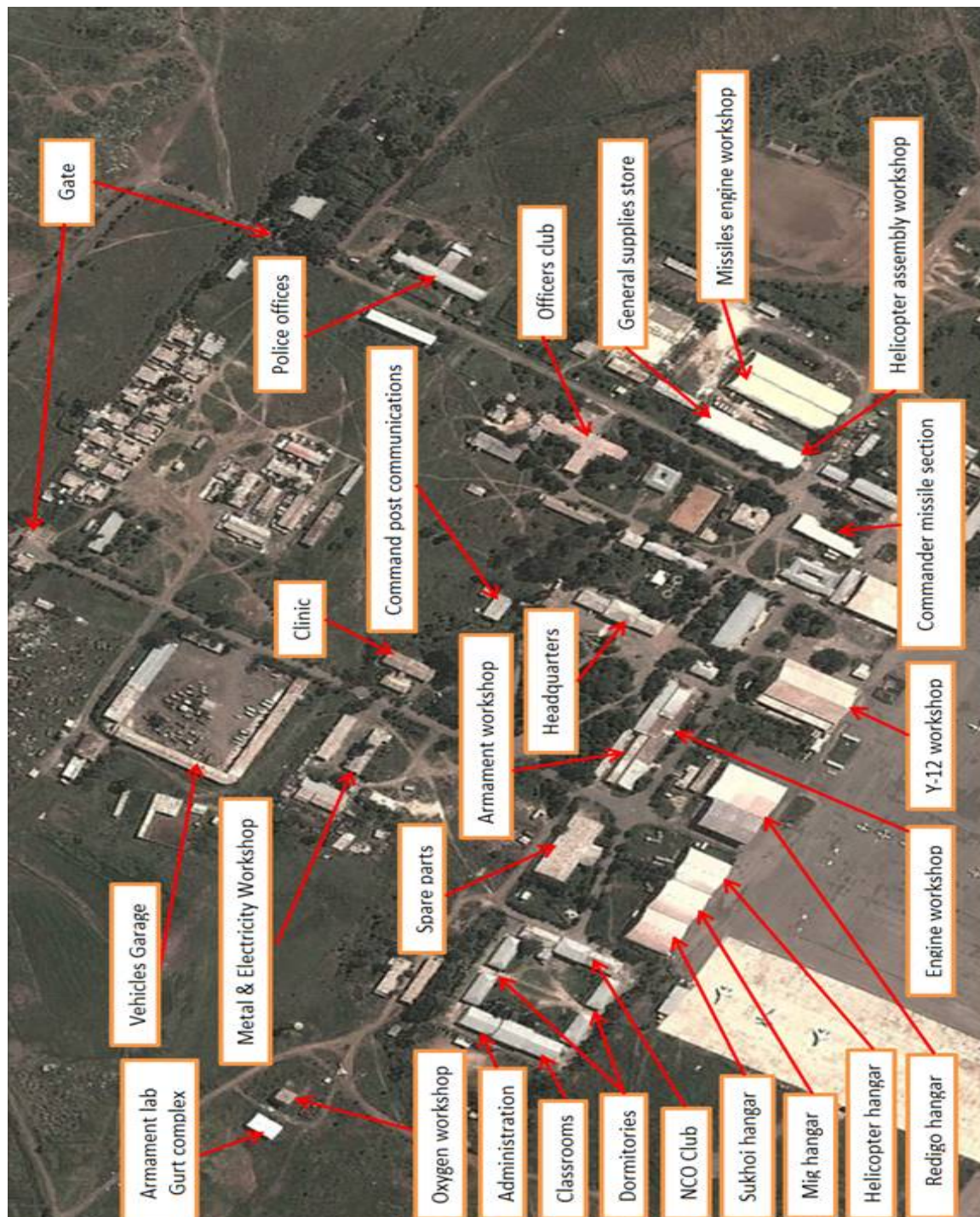


Annex 14

Aerial view of the military apron of Asmara airport

Imagery date: 23 September 2012/Source: Google Earth 7.0.3.8542

Coordinates: 15°17'47.98"N 38°55'11.03"E



Annex 15

Photograph of Grumman Gulfstream II registered E3-AAT (reportedly taken on 2 May 2012, at an unknown location)



Annex 16

Samples of two per cent tax receipts

1. Stockholm


 دولة اريتريا
 وزارة المالية

Customer Copy

THE STATE OF ERITREA
 Ministry of Finance

Ministry of Foreign Affairs
 Foreign Mission - Sweden
 Telephone: +46 8 441 71 70

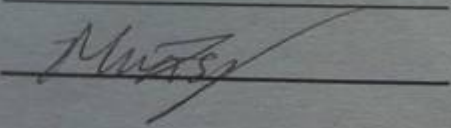
Tax and Duties Payment Receipt

Receipt No.: [REDACTED] Date: **2-okt-2012**
 ID Number: [REDACTED] Payment Method: **Bank**
 Name: [REDACTED]
 Description: [REDACTED]

Item Code	Description	Amount (SEK)
220101	Passport, visa and ID card	1 800,00

SEK 1 800,00

Amount in Words: **One thousand Eight hundred SEK and Zero öre**

Name: **Misghana Zekarias**
 Signature: 

2. Milan



ሃገረ ኤርትራ
 ሚኒስቴር ፋይናንስ

دولة ارتريا
 وزارة المالية

THE STATE OF ERITREA
 Ministry of Finance

Customer
Copy

Ministry of Foreign Affairs
 Foreign Mission - Con. Gen. Milan
 Telephone:

Tax and Duties Payment Receipt

Receipt No.: Date: **31/Mar/2013**

ID Number: Payment Method: **Cash**

Name:

Description: **2% 2011 , 2012 (84+120)**

Item Code	Description	Amount (Euro)
110109	Recovery tax	204.00

Name: **Tesfai Teclehaimanot**

Signature: 



Note: The receipt is prepared in coloured three copies. The first copy to the payee, the second copy to the accounts and the third copy remains in the computer.
 To use white paper as a receipt is forbidden.

3. London

Transfer Order and Authorization Slip: National Obligations

Eritrean ID No			File Ref No	4993	Slip No	
Full Name			City	UK	London	
Contact			ry			
Mobile			email			

National Obligations Payments in USD							
Category	Amount	Duration			Remark		
Recovery Tax	£335.00		2011	2012			
MH 1: 2: 3	-						
Drought Relief Support	-						
Martyr's Trust Fund	-						
Martyr's Family Support	-						
Hzbawi Mekhete	£200.00						
Food Security	£150.00						
Total to be Deposited	£685.00	In words is	Six Hundred Eighty Five Pounds				
Signature of Customer		Date					

Cashier Name *Mekmet*Signature *[Signature]*

Date 09.10.12

Payment Verification and Data

Amount Deposited	Deposit Reference	Journal Ref No
Date Data Entry Date	Receipt No	Signature

Method of Transfer: SENDING A PAYMENT ABROAD

1. Fill Beneficiary Bank Account Details

Beneficiary A/C No or IBAN (Choose from the information of Correspondent Banks US Dollar Account)
SWIFT BIC: (Choose from the information of Correspondent Banks US Dollar Account)

2. For Relay Payments to

Beneficiary's Bank Name: Housing & Commerce Bank of Eritrea	
Beneficiary's Bank Address	Bahti Meskerem: Square POBox 235, Asmara - Eritrea Fax 00 291 1 120401 04 00 291 1 202209
For Further credit to	Pound Sterling A/C Name : MOFA A/C No: GBP -C/A - 03 - 7

3. Via:

Name of Correspondent Bank chosen
Address of the chosen Correspondent Bank

N.B. For Correspondent Banks Refer the Consular Affairs of the Embassy

Consular Affairs: Embassy of the State of Eritrea
96 White Lion Street
London, N1 9PF
Tel: 020 7713 0096 - Fax: 020 7723 0161

4. Toronto



ጠቐላሊ ቆንስል ሃገረ ኤርትራ
ቶሮንቶ - ካናዳ

القنصلية العامة للدولة إريتريا
تورنتو، كندا

CONSULATE GENERAL OF THE STATE OF ERITREA
TORONTO, CANADA.

317-120 Carlton St. Toronto, Ontario, M5A 4K2

Tel: (416) 416-306-2865, Fax: (416-306-2866)

→ Date / ዕለት: 01/2013

ቁ. መዝገብ Toronto

መረጋገጫ ናይ ዝተኸፋለ ግቡአት (Clearance)

መረጋገጫ እቶት:-	ተረጋገጹ ☐	አይተረጋገጹ ☐
ምሉእ ስም (ምስ ናይ አብሓት)		
ስም (አብ ፓስፖርት/ ካልእ ደክመንት)		
አድራሻ	ቁ. ኢ/መዝገብ	
	ቁ. ኢ/ፓስፖርት	
	ቁ. ስልክ	

መስመይ ግብሪ 2 % ብመሰረት				ወፊያ ምክልካል ሃገር				
አዋጅ ቁ. 17/1991 አዋጅ ቁ. 67/1195				አንጻር ወራር ወያኔ				
ዓ.ም.	ብላሃዝ	ብረደል				1ይ መድረኽ		
1992					(ብላሃዝ)	00.00		
1993					(ብፊደል)	=	=	=
1994								
1995								
1996					(ብላሃዝ)	00.00		
1997	00.00	=	=	=	(ብፊደል)	=	=	=
1998	00.00	=	=	=				
1999	00.00	=	=	=				
2000	00.00	=	=	=	(ብላሃዝ)	00.00		
2001	00.00	=	=	=	(ብፊደል)	=	=	=
2002	00.00	=	=	=				
2003	00.00	=	=	=				
2004	00.00	=	=	=	(ብላሃዝ)	360.00		
2005		=	=	=	(ብፊደል)	ሰለስተ ሚእቲ ዶላር አመሪካ		
2006								
2007								
2008								
2009								
2010								
2011								
ተወሳኺ ሓበሬታ:-								

መተሓሰቢ:-

1. ዝኾነ ምድምሳስ ነዚ ሰነድ ዘይቅበሉ ይገብር።
2. ነዚ ሰነድ ዘይሓዘ ዜጋ አብ ኤርትራ ዝኾነ ዓይነት አገልግሎት ክረከብ ኣይከእልግ።

ስምን ክታምን ፋይናንስ

Amaresh Mebrahtu
Head, Finance & Admin.

ዘታም በዓል መዝ ምስ ምክልካል

Ahmed Iman
Head, Consular Affairs





ጠቅላላ ቆንቦል ሃገረ ኤርትራ
ቶርንቶ - ካናዳ

القنصلية إريتريا لدولة العاصم
كندا، تورنتو

CONSULATE GENERAL OF THE STATE OF ERITREA
TORONTO, CANADA.

317-120 Carlton St. Toronto, Ontario, M5A 4K3. Tel: (416) 416-306-2865, Fax: (416-306-2866)

Ref: 0221/12 Date: August

ናብ: ከሎም ዝምልከቶም ኣካልት - ከተማታት - ካናዳ
ጉዳይ- ሓዲሽ ቁጽሪ ሕሳብን ኣገባብን ኣክፋፍላን ወፊድ:

ብደረጃ ካናዳ ዝኸፈለ ግብ-እት ወፊድታት: ካብ ወርሒ መስከረም/01/2012 ጀመሩ በዚ እንልእኩ ዘሎና ኣገባብ ናብ ሓዲሽ
ሕሳብ ኣብ ኤርትራ ክስደድ ንሕብር።
ሓዲሽ ቁጽሪ ሕሳብና (ናይ ኣመራካ)

ኣብ ሃገር ንዝኸፈለ ጥራይ ዝም

SUS (Dollar)		ኣብሬታ ናይ ዶላር ካናዳ
INTERMEDIARY BANK :-	DEUTSCHE ZENTRAL GENOSSENSCHAFT BANK	Bank Name:-
ADDRESS:-	PLATZ DER REPUBLIC 60265	Housing & Commerce Bank of Erit
	FRANKFURT, GERMANY	A/c Name:- MOFA
A/C NO.	0003041216	A/c NO. - CAD - C/A - 01-5
IBAN	DE 2550060400003041216	
DESTINATION BANK :-	HOUSING & COMMERCE BANK OF ERITREA	
BANK IDENTIFIER:-	BAHTI MESKEREM SQUARE	
	P.O. BOX 235	
	ASMARA, ERITREA	
BENEFICIARY:-		
A/C NO.	FCY C/A 5555 USD	
A/C NAME:-	MOFA	
	P.O. BOX 190	
	ASMARA, ERITREA	

ናይ ካናዳ ሕሳብ ኣብ ኤርትራ ዘለዎ
ከምኡውን ብኣካል ናብ ኤርትራ
ከይደም ክኸፍሉ ዝደልዩ: ብዶላር ናብ
ናብ ኣብ ሓዲሽ ተጠቒላ ዘላ ቁጽሪ
ሕሳብ ብተጥታ ከእትዉ ይኸእሉ።

2. ነፍሲ ወከፍ ዜጋ ክኸፍሎ ዝገብሉ ብመሰረት ሰነዳት እቶቲ ከምቲ ኩሉ ግዜ ዝገብር ናብ ክፍሊ ሕሳብ ቶርንቶ
ይሰድድ። እብጸቡ ምስ መጻ ደማ ናብ ቁ/ሕሳብና ኣስመራ ይኸፈል: ቅዳሕ ዝኸፈለሉ ናይ ባንክ ሒሉ ናብ ግእክሉ
ቤት ጽሕፈት ሚኒስትሪ ጉዳያት ወጻኢ ውጪር ፋይናንስ ብምኻድ መረጋገጺ ሰነድ ይወግድ: ብዝምልከቶ ጠባቢ
ደማ ጉዳይ ምስ ቶርንቶ ይውዳኡ። ከሊፎንስ ካብ ቶርንቶ ናብ ዝመረጸ ይሰደድሉ። ደገምና ከብርሃን እንደሊ
ቁጽሪ ሕሳብና ናብ ኣስመራ ምልዋጥ: ኩሉ ኣገባባትና ከምቶደሙ: ሕሳብ (ጸብጻብ) ምግባር: ክሊፎንስ ምውሳድ
ቦትኡ ኣብ ቶርንቶ ዝሰለጥን ዝውዳእን ምጻኑ ነጽር።

3. ኩሉ ዜጋ ኣብዚ ናይ መሰጋገሪ ግዜ ከጋጥሞ ዝኸፈለ ዚያውን ተክእካውንኻግራት ብዘሎና ዓቕሚ ክንፈትሖ ከን
ኣ.ና: ነፍሲ ወከፍ ዜጋ ደማ ብወገኑ ከም ወትሩ ብገጽዳ ክርዳእናን ክደግፈናን ምሕጽናታና ነመሓላልፍ። ፍሉይ
ሕቶን ጸገማትን ምስ ዝህልው ክንደጋገፈኩም ደውጂልኩም ክትውከሱና ንሕብር።

4. ኣስመራ ናብ ዝርከብ ቁጽሪ ሕሳብና ብዝተወጸ: ብኣካል ኣብ እትኸፈሉ: ወይ ብሰብ (መቐረብ) ንኤርትራ ዝገደገ
ብምምላእ: ናብ ሓዲሽ ተጠቒላ ዘሉ ቁጽሪ ሕሳብ ዶላር ኣመራካ ወይ ዶላር ካናዳ ኣብ ኣስመራ ክኸፈል ይካላል።

ተወሳኺ ኣብሬታ: እዚ መምርሒ'ዚ ንኤርትራውያን ኣብ ኤርትራ ጉዳይ ዘለዎም: ኣብዚ ክሰለጡም ዝሓቱ: ብድልዮቶም
ንወገኑ ሃገር ክሕግዙ ዝደልዩን ዝምልከት ኢዩ። ነቶም ጉዳይ ዘይብሎም ቤተሰባቶም ንምብጻሕ ንኤርትራ ዝኸፈሉ ኣይምልገ
ኢዩ።



WIRE PAYMENT INSTRUCTIONS

Date December , 2012

Branch: 1

Wire Payment ID:
Financial Transaction IDWire Payment Amount:
Handling Fees:

Sending Customer:
Street Address:
City:
Province/State:
Country: CANADA (CA)
Sending Customer Reference Account:

Receiving Customer: MOFA
Street Address: P.O. BOX 190
City: ASMARA
Province/State:
Country: ERITREA (ER)
Account#/IBAN: FCY C/A 5555 USD
Customer Code:

Settlement Bank: HOUSING/COMMERCE BANK OF ERITREA
Street Address: P.O. BOX 235
City: ASMARA
Province/State:
Country: ERITREA (ER)
Bank Code:
Intermediary Bank Account#: 003041216

TERMS AND CONDITIONS

Wire Payment Instructions: By signing below, the customer confirms that (a) the information set out in the Wire Payment Instructions (the "Form") is accurate and complete and (b) authorizes The Toronto-Dominion Bank (the "Bank") to execute the wire payment based on this information. The customer will not have any recourse to the Bank due to the inaccuracy or insufficiency of any information in the Form. If the Form describes an account number for an account held by someone other than the beneficiary named in the Form, the Bank may execute the wire payment to the account number shown in the Form notwithstanding such inconsistency.

Bank Handling Fees: The customer agrees to pay to the Bank the Handling Fees shown on the Form.

Other Party Fees: The Bank may use the services of its affiliates, a foreign correspondent and/or another third party (the "Other Parties"), acting in each case, as principal and not as the customer's agent, to send wire payments. The customer agrees that the Other Parties may charge a fee for their services, and that these fees, together with any fees charged by the beneficiary bank, might be deducted from the Wire Payment Amount resulting in the beneficiary receiving an amount less than the Wire Payment Amount. These fees are not always known to the Bank. In no event shall the Bank be held liable for any fees so deducted. The customer acknowledges that the Bank may receive revenue as a result of the imposition of these fees charged by the Other Parties or the beneficiary bank.

Foreign Currency Conversions: The customer authorizes the Bank to send the wire payment in the currency of the Wire Payment Amount shown on the Form. If the customer is paying for the Wire Payment Amount in a currency other than the currency of the Wire Payment Amount, the Bank is authorized to convert such currency into the currency of the Wire Payment Amount. The rate of exchange to be used in any such conversion will be determined by the Bank and the customer acknowledges being advised of, and authorizing the rate of exchange. The customer understands that the exchange rate being used may result in revenue being earned on the conversion by the Bank. The customer acknowledges that the beneficiary bank may (a) reject a wire payment or (b) convert the wire payment for any reason, including for the reason that the wire payment was sent in a currency other than the local currency of the beneficiary bank or that the wire payment is not in the currency of the beneficiary's account. Foreign wire payments may be subject to delays for reasons including time-zone issues, the remote location of the beneficiary bank and cultural differences with respect to holidays.



WIRE PAYMENT INSTRUCTIONS

Date: November 2012

Branch:

Wire Payment ID:
Financial Transaction ID:Wire Payment Amount:
Handling Fees:

Sending Customer:
 Street Address:
 City:
 Province/State:
 Country: CANADA (CA)
 Sending Customer Reference Account:

Receiving Customer: MOFA
 Street Address: P.O. BOX 190
 City: ASMARA
 Province/State:
 Country: ERITREA (ER)
 Account#/IBAN: FCY C/A 5555 USD
 Customer Code:

Settlement Bank: HOUSING/COMMERCE BANK OF ERITREA
 Street Address: P.O. BOX 235
 City: ASMARA
 Province/State:
 Country: ERITREA (ER)
 Bank Code:
 Intermediary Bank Account#: 003041216

TERMS AND CONDITIONS

Wire Payment Instructions: By signing below, the customer confirms that (a) the information set out in the Wire Payment Instructions (the "Form") is accurate and complete and (b) authorizes The Toronto-Dominion Bank (the "Bank") to execute the wire payment based on this information. The customer will not have any recourse to the Bank due to the inaccuracy or insufficiency of any information in the Form. If the Form describes an account number for an account held by someone other than the beneficiary named in the Form, the Bank may execute the wire payment to the account number shown in the Form notwithstanding such inconsistency.

Bank Handling Fees: The customer agrees to pay to the Bank the Handling Fees shown on the Form.

Other Party Fees: The Bank may use the services of its affiliates, a foreign correspondent and/or another third party (the "Other Parties"), acting in each case, as principal and not as the customer's agent, to send wire payments. The customer agrees that the Other Parties may charge a fee for their services, and that these fees, together with any fees charged by the beneficiary bank, might be deducted from the Wire Payment Amount resulting in the beneficiary receiving an amount less than the Wire Payment Amount. These fees are not always known to the Bank. In no event shall the Bank be held liable for any fees so deducted. The customer acknowledges that the Bank may receive revenue as a result of the imposition of these fees charged by the Other Parties or the beneficiary bank.

Foreign Currency Conversions: The customer authorizes the Bank to send the wire payment in the currency of the Wire Payment Amount shown on the Form. If the customer is paying for the Wire Payment Amount in a currency other than the currency of the Wire Payment Amount, the Bank is authorized to convert such currency into the currency of the Wire Payment Amount. The rate of exchange to be used in any such conversion will be determined by the Bank and the customer acknowledges being advised of, and authorizing the rate of exchange. The customer understands that the exchange rate being used may result in revenue being earned on the conversion by the Bank. The customer acknowledges that the beneficiary bank may (a) reject a wire payment or (b) convert the wire payment for any reason, including for the reason that the wire payment was sent in a currency other than the local currency of the beneficiary bank or that the wire payment is not in the currency of the beneficiary's account. Foreign wire payments may be subject to delays for reasons including time-zone issues, the remote location of the beneficiary bank and cultural differences with respect to holidays.

ባንክ ኣባይትን ንግድን ኤርትራ
HOUSING & COMMERCE BANK OF ERITREA

3

INCOMING TRANSFER PCY
CREDIT ADVICE

Date **10/1/2013**

Branch Code: [REDACTED] MT/TT/DD/CK Dated: [REDACTED] BOE Code: [REDACTED] Value Date: [REDACTED] Our Ref: [REDACTED]

Cover Provided through
DEPOSIT WITH FGN BANK
DZ BANK AG
A/C 0003041216

By order of **WI**

Purpose of Payment [REDACTED] **USD**

Received From
DZ BANK

MAIL TO **MOFA**

Foreign C/Y	Rate	Local C/Y
Exchange		
Service Charge		
Net Proceed		

USD

Authorized Signature: [Signature]

1-8

Annex 17

Photograph of Angosom Ta'ame

Kassate Ta'ame Akolom, a.k.a. "Angesom Ta'ame"
Law enforcement confidential source, 2012

